

Rapporteur : M. MEDAN

CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2025

oOo

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE
2026

oOo

RAPPORT

S O M M A I R E

Débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2026

1. LA SITUATION FINANCIERE A ANTHONY	5
1.1. Un environnement 2025 sous tension entre ralentissement, inflation résiduelle et pressions budgétaire.....	5
1.2. La situation financière de la ville à fin 2025	8
1.3. L'endettement de la ville.....	8
1.4. Perspectives 2026.....	11
1.5. Les Ressources Humaines	12
1.5.1. Les effectifs permanents	12
1.5.2. La politique des ressources humaines.....	14
1.5.2.1. Maintien du pouvoir d'achat des agents et développement de la politique d'action sociale.....	15
1.5.2.2. Organisation des services optimisée.....	16
1.5.2.3. Actions en faveur du développement de compétences des agents	
17	
1.5.2.4. Des actions en faveur de la qualité de vie au travail et de la marque employeur	18
1.5.3. La durée du temps de travail	19
1.5.4. La masse salariale.....	20
2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026.....	21
2.1. La transition écologique.....	22
2.1.1. Réalisations 2025 et programme 2026	22
2.1.2. La production d'énergie photovoltaïque.....	23
2.1.3. La gestion technique centralisée des bâtiments.....	24
2.1.4. L'éclairage des bâtiments	24

2.1.5. L'éclairage public	24
2.1.6. Le verdissement du parc automobile	24
2.1.7. L'environnement et les espaces publics.....	25
2.1.8. La rénovation du Parc Heller, la renaturation de la Bièvre et du ru des Godets.....	26
2.1.9. Les mobilités durables	26
2.1.10. Le réseau de bornes de recharge	28
2.1.11. Les transports en commun	28
2.1.12. La géothermie	28
2.2. Les nouveaux quartiers.....	29
2.2.1. Jean Zay	29
2.2.2. Antonypole	29
2.3. Le stationnement urbain	29
2.4. Le soutien au commerce de proximité et à l'artisanat	30
2.5. Le développement économique, l'emploi, l'économie sociale et solidaire	30
2.6. L'éducation	31
2.7. La petite enfance.....	36
2.8. La famille	37
2.9. La jeunesse	38
2.10. Le sport.....	40
2.11. La culture.....	42
2.12. Les animations	43
2.13. Le logement social	44
2.14. L'action sociale	46
2.14.1. Solidarité et vivre ensemble	46
2.14.2. Handicap	48

2.14.3. Seniors	49
2.15. Citoyenneté et accès au droit	51
2.15.1. La Maison de la Citoyenneté et des Solidarités	51
2.15.2. GIP France Services	53
2.16. La politique de la ville	53
2.16.1. Accompagnement et médiation sociale	53
2.16.2. Activités socioéducatives et jeunesse	54
2.16.3. Renforcement de la Cité éducative en vue de la labellisation en 2026	54
2.16.4. Centre culturel Ousmane Sy (CCOSY).....	54
2.16.5. Événements et cohésion sociale	55
2.16.6. Renouvellement du Conseil Citoyen du Noyer Doré (CCND).....	55
2.17. La santé	56
2.18. La sécurité et la tranquillité publiques	58
2.19. Les relations internationales	59
2.19.1. Les jumelages	59
2.19.2. Le Conseil Antonien des Européens	59
2.20. La démocratie participative et la ville intelligente	60
2.21. La transition numérique de la ville	60
2.21.1. Transition numérique et développement durable	60
2.21.2. Transition numérique innovante au service des administrés.....	60
2.21.3. Optimisation des ressources pour l'administration de la ville	61
2.21.4. Renforcement de la sécurité numérique	61

Comme chaque année, dans les deux mois précédent le vote du budget primitif, un débat doit avoir lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires de la Municipalité. L'objet de ce rapport est de lancer le débat en informant les membres du Conseil de la situation financière de la commune, des évolutions attendues, de l'état de l'endettement et du personnel communal, et, ensuite, de présenter les orientations proposées par l'exécutif dans les différents domaines de l'action municipale.

1. LA SITUATION FINANCIERE A ANTONY

1.1. UN ENVIRONNEMENT 2025 SOUS TENSION ENTRE RALENTISSEMENT, INFLATION RESIDUELLE ET PRESSIONS BUDGETAIRE

L'année 2025 s'approche de son terme sur un constat de grande volatilité économique et géopolitique mondiale. Après plusieurs années de crises successives, pandémie, flambée énergétique, inflation et guerre en Ukraine, l'économie mondiale entre dans une phase d'ajustement incertain, où la reprise reste fragile et inégale selon les zones.

Selon les dernières prévisions du Fonds Monétaire International (FMI) et de l'OCDE, la croissance mondiale devrait s'établir autour de 3 % en 2025, un niveau inférieur à la moyenne des vingt dernières années. Les grandes économies avancées (États-Unis, zone euro, Japon) voient leur expansion ralentie par des politiques monétaires encore restrictives, tandis que les économies émergentes, notamment en Asie, continuent de soutenir l'activité mondiale sans compenser totalement le repli des puissances occidentales.

Les États-Unis restent en situation de croissance modérée, soutenue par la consommation et l'investissement technologique, mais confrontés à une dette publique record et à une politique monétaire encore prudente.

En Chine, la croissance reste en deçà des objectifs, en raison de la crise immobilière persistante et du repli de la demande intérieure.

Dans la zone euro, la reprise demeure timide, freinée par le niveau encore élevé des taux d'intérêt, la faible productivité et les incertitudes politiques dans plusieurs États membres.

Après une croissance de +1,1 % en 2024, l'économie française connaît en 2025 un net ralentissement, avec une progression du PIB estimée autour de +0,6 à +1 %.

Ce ralentissement résulte, comme dans l'ensemble de l'Europe, de la faiblesse du commerce mondial que va accentuer la hausse générale des droits de douane, mais aussi, et surtout, de la détérioration du moral des habitants et des entreprises en raison de la situation politique. Les consommateurs réduisent leur consommation et épargnent comme jamais. Les entreprises, menacées de hausses d'impôts, décalent leurs investissements. Ce ralentissement est d'autant plus préoccupant qu'il se produit malgré un déficit budgétaire record.

La Banque de France anticipe pour 2026 :

- une croissance française limitée à 0,9 %,
- une inflation stabilisée autour de 1,6 %.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
IPCH	0,0	0,1	-0,1	-0,1
IPCH hors énergie et alimentation	2,3	1,0	1,3	1,8
	0,0	0,0	-0,1	0,0
	2,3	1,7	1,6	1,6
Taux de chômage (BdT, France entière, % de la population active)	0,0	-0,2	-0,1	0,0
	7,4	7,5	7,6	7,4
	0,0	-0,1	-0,1	0,0

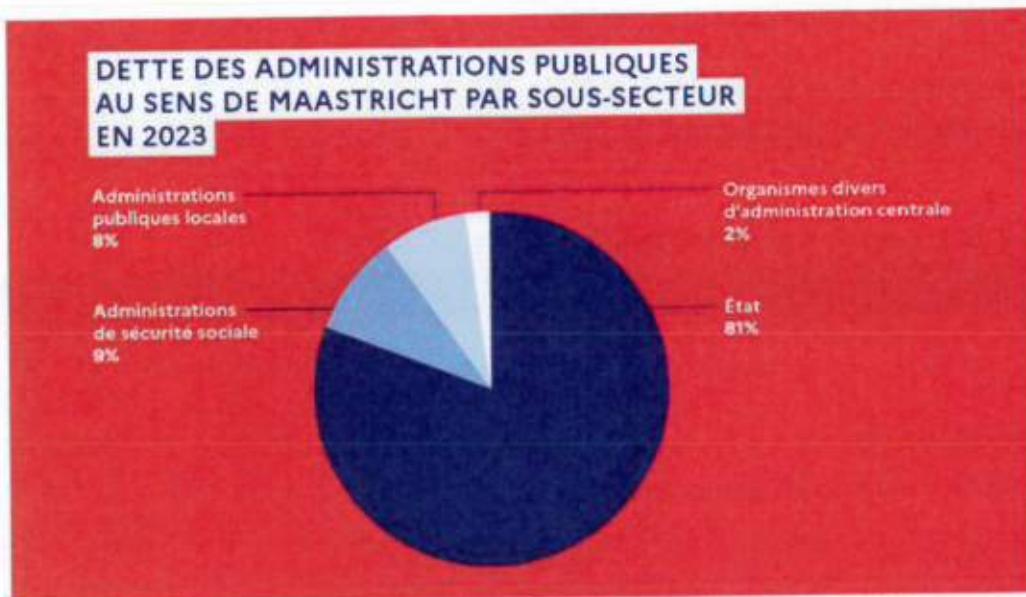
(Source Banque de France « Projections macroéconomique intermédiaires-Septembre 2025 »)

L'ampleur du déficit budgétaire et la dégradation de la signature de la France ont provoqué un décrochage progressif des taux français par rapport à ceux observés dans les autres grandes économies de la zone euro, notamment l'Allemagne et les Pays-Bas.

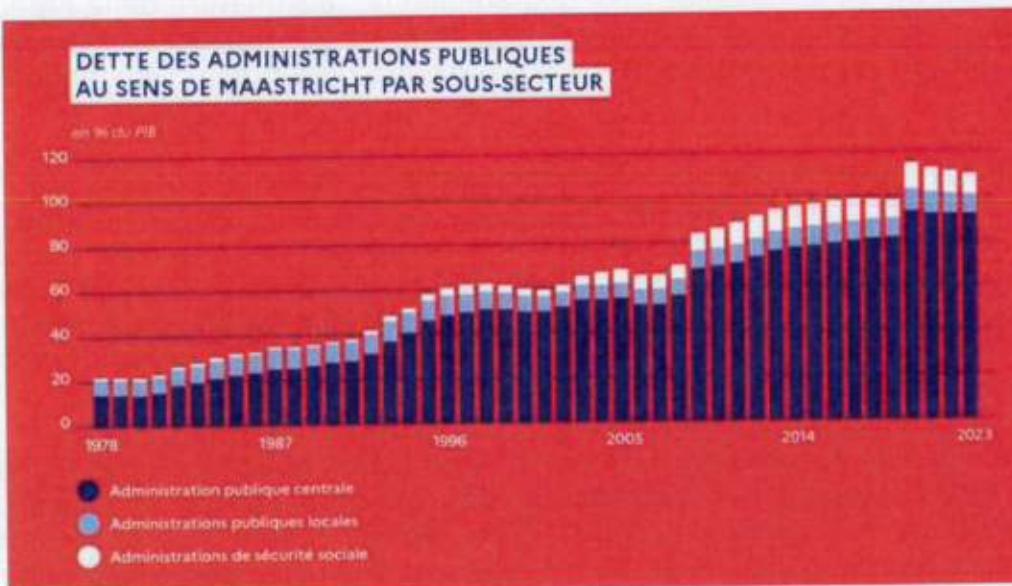
Cette situation résulte d'une prime de risque accrue appliquée par les marchés à la dette souveraine française, en raison de l'incertitude politique interne et du niveau élevé du déficit public. Les tensions autour de la trajectoire budgétaire nationale ont conduit à un élargissement de l'écart de taux ("spread") entre la France et le Bund allemand, atteignant à plusieurs reprises son plus haut niveau depuis 2012. Ce différentiel accroît le coût de financement de l'État et se répercute progressivement sur les conditions de crédit de l'ensemble de l'économie.

Dans la foulée, les agences de notation ont récemment abaissé la note souveraine de la France, invoquant la dégradation des comptes publics et l'absence de trajectoire claire de réduction du déficit. Cette décision reflète la perte de confiance des marchés dans la capacité de l'État à maîtriser une dette désormais supérieure à plus de 115 % du PIB.

La dette publique nationale demeure très majoritairement portée par l'État (près de 83 % du total), tandis que la part des collectivités locales reste limitée à environ 8 % et stable depuis plus d'une décennie.



© Ministères économiques et financiers - source INSEE



© Ministères économiques et financiers - source INSEE

Si la solidité financière du secteur local est reconnue, la dégradation de la note souveraine n'est pas sans conséquence : le coût de financement de l'ensemble des acteurs publics tend à s'alourdir, sous l'effet de la hausse des taux et du renforcement de la prime de risque appliquée à la dette française.

Ainsi, la France évolue dans un environnement où la désinflation progresse, mais où les taux d'intérêt demeurent trop élevés pour stimuler efficacement la croissance. Combiné à un climat politique incertain, cet ensemble de facteurs explique la moindre vitalité de l'activité économique. Le ralentissement du PIB apparaît donc comme la conséquence logique d'un contexte où la stabilisation des prix s'accompagne d'un resserrement prolongé des conditions financières et d'un manque général de confiance en l'avenir.

1.2. LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE A FIN 2025

Malgré la mise en œuvre de la contribution des collectivités territoriales à l'effort de réduction du déficit de l'Etat décidé par la loi des finances pour 2025, soit :

- 1 100 000 euros de prélèvement sur les recettes, le DILICO.
- 800 000 euros d'augmentation de la cotisation au régime de retraite des fonctionnaires des collectivités locales.

TOTAL : 1 900 000 euros.

La situation financière de la ville s'est nettement redressée en 2025.

Malgré une baisse de 0,4 million d'euros des bases de la taxe d'habitation dont nous venons d'être informés, suite à une révision d'ensemble de ces bases par les services financiers, le budget de fonctionnement devrait dégager un excédent assez proche de 16 millions d'euros, supérieur aux prévisions du budget primitif (15,4 millions d'euros), malgré une hausse des participations de la ville aux péréquations (FPIC, FSRIF), le coût de la gestion du stade de l'US Métro acquis en début d'année, et la forte baisse des droits de voirie en raison de l'arrêt des chantiers de construction.

La ville a bénéficié, en revanche, de la baisse du coût de l'énergie et des économies d'énergie résultant de ses investissements dans la transition écologique, de la reprise du marché de l'immobilier et de ses effets sur les droits de mutation et, enfin, de sa maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement.

Il faut noter qu'en l'absence de la nouvelle contribution de la ville au redressement financier de l'Etat, l'excédent du budget de fonctionnement atteindrait le niveau record de près de 18 millions d'euros.

1.3. L'ENDETTEMENT DE LA VILLE

À ce jour, la prévision d'endettement pour l'exercice 2025 s'établit à 171,2 millions d'euros (171,8 millions d'euros fin 2024).

Le niveau de l'endettement de la ville avait sensiblement augmenté ces dernières années en raison des investissements dans l'attractivité du centre-ville et dans la construction du nouveau quartier Jean Zay :

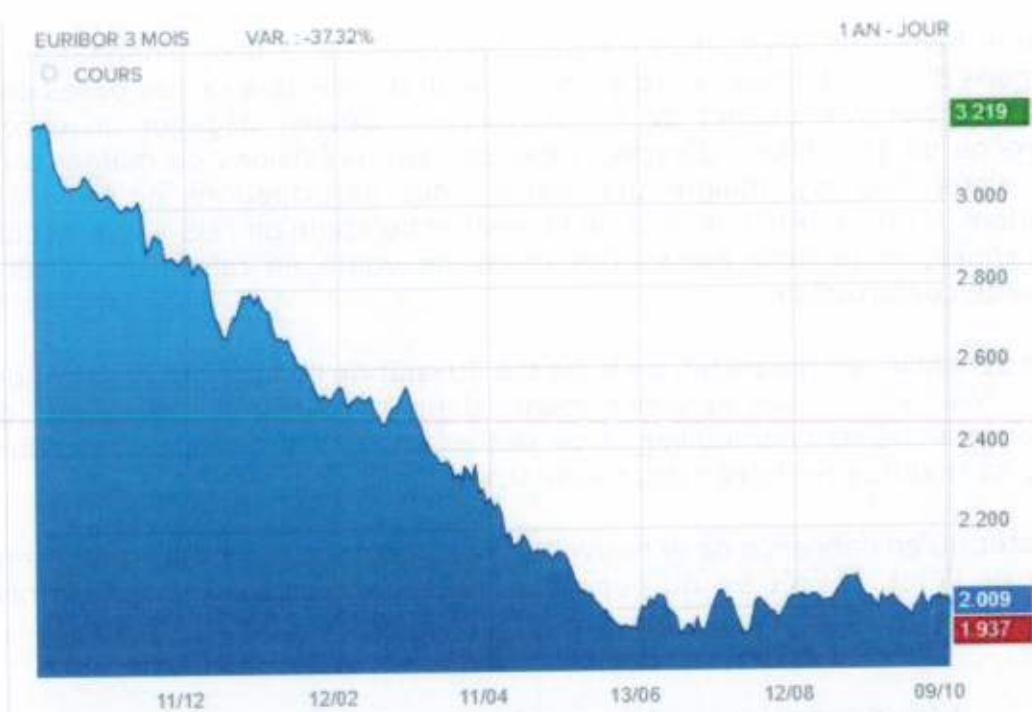
- Aménagement de la Place Patrick Devedjian, du Parvis du théâtre, du Parking du centre-ville,
- Reconstruction de la rue Auguste Mounié et de la rue de l'église,
- Réalisation des équipements publics de la ZAC Jean Zay (école et crèche, Parking Simone Veil),
- Reconstruction du poste de police municipale.

Des investissements qui ont été réalisés à des coûts nettement supérieurs à nos prévisions en raison de l'inflation galopante qui a affecté le prix des travaux au cours des années 2022-2024.

En 2025, la ville a payé à la RATP l'acquisition du stade de l'US Métro (16,2 millions d'euros). Mais, en revanche, le programme d'investissements a été fortement réduit, ce qui a permis de ne pas augmenter le niveau de l'endettement.

En matière de gestion de la dette, la ville a fait évoluer sa stratégie d'emprunt après une décennie de recours quasi exclusif aux prêts à taux fixe. Elle privilégie depuis 18 mois les emprunts à taux variable, afin de bénéficier de la baisse amorcée des taux d'intérêt à partir de la mi-2024.

Ainsi, le taux Euribor 3 mois, qui s'établissait à environ 3,8 % mi 2024, se situe désormais autour de 2 %, traduisant une détente progressive des conditions de financement.



(Source Boursorama cotation du 14/10/2025)

Le maintien d'un autofinancement de l'ordre de 16 millions d'euros, associé à un niveau d'endettement contenu à 171,2 millions d'euros, permet à la commune de conserver un ratio de capacité de désendettement inférieur à 12 ans, garantissant ainsi la solidité financière et la solvabilité de la collectivité.

Les tensions observées sur la dette française et le maintien d'un contexte financier incertain conduisent à rester vigilant pour les mois à venir.

La traduction de ce changement de stratégie sur les taux d'emprunts se reflète désormais dans la répartition de l'encours de la dette, où les prêts à taux variable représentent une part désormais comparable à celle des emprunts à taux fixe, ces derniers voyant leur poids diminuer progressivement sous l'effet des amortissements annuels.

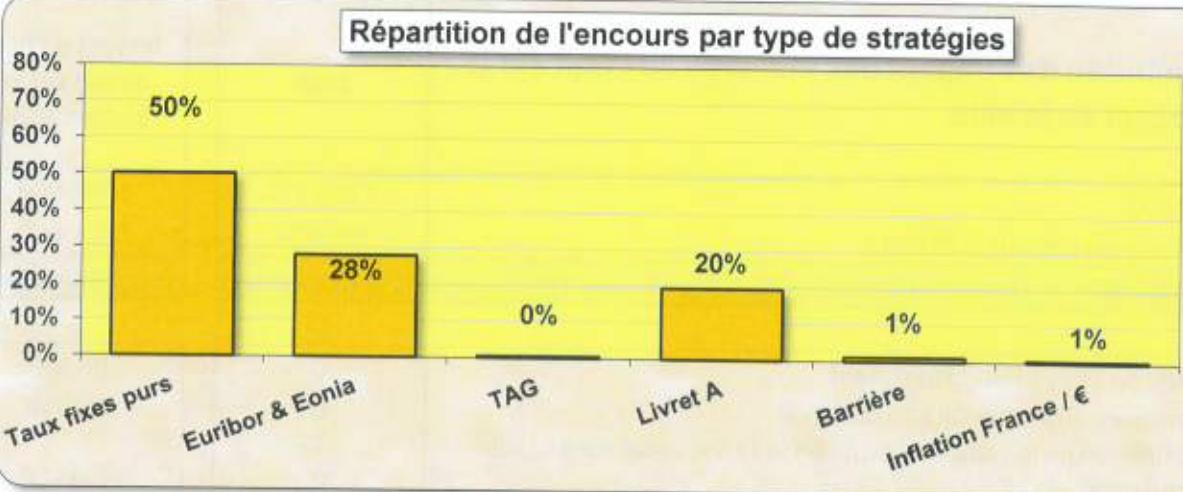
Le taux moyen de la dette, qui s'élevait à 2,60 % fin 2024, devrait ainsi amorcer une baisse en 2025. Une projection à 2,11% est actuellement envisagée.

Répartition de l'encours par types de taux

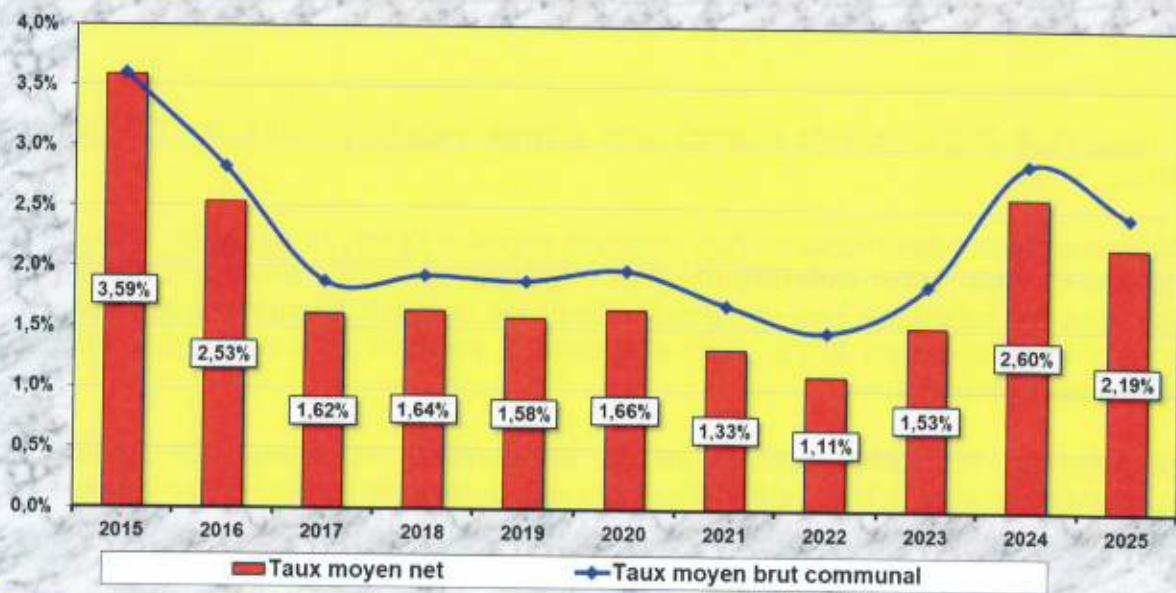
Taux fixes assimilés
1,2%

Taux Fixes classiques
50,2%

Taux Révisables
48,6%



Evolution du taux d'intérêt moyen de la dette communale



1.4. PERSPECTIVES 2026

La préparation du budget 2026 s'effectue dans un contexte particulièrement incertain, en raison de la situation politique et financière de notre pays.

Compte-tenu de la dégradation alarmante du déficit de son budget, l'Etat se doit impérativement de réduire ce déficit, qui conduit les agences de notation à dégrader au fil des mois sa signature. Il en a pris l'engagement auprès des instances européennes. Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit donc une baisse de ce déficit de 30 milliards d'euros et une participation à cette baisse des collectivités territoriales de 4,6 milliards d'euros. Si ce projet était voté en l'état, les conséquences pour le budget de la ville seraient de l'ordre de 3,2 millions d'euros.

Evolution de l'impact des mesures de l'Etat sur le budget de la ville	2025	Impact du PLF actuel sur le budget 2026
DILICO	1 099 170	1 969 900
Hausse de cotisation CNRACL	800 000	1 400 000
Dépenses	1 899 170	3 365 900
Perte du FCTVA Fonctionnement	0	-65 000
Remboursement du DILICO par l'Etat	0	329 750
Minoration de la compensation de Taxe Foncière sur les bases industriels	0	-129 900
Recettes	0	134 850
Impact net	1 899 170	3 235 050

Par rapport à 2025, la ville subirait une charge supplémentaire de 1,3 million d'euros.

Indépendamment des mesures que pourrait prendre l'Etat, la situation financière de la ville devrait rester satisfaisante. Les dépenses d'énergie devraient bénéficier d'une nouvelle baisse de prix de l'électricité et les charges financières de la baisse des taux intervenue en 2025, même si celle-ci pourrait être contrariée par les incertitudes politiques.

Côté recettes, les bases fiscales seront revalorisées du niveau de l'inflation, désormais inférieure à 1%, et bénéficieront des livraisons de nouveaux logements dans la ZAC Jean Zay en 2025.

Les droits de mutation devraient continuer d'augmenter en raison de la reprise du marché immobilier, mais, bien sûr, sans l'apport d'une vente exceptionnelle comme celle des tours de Pajéaud en 2025. Enfin, le réveil attendu de l'immobilier devrait

permettre à la ville de percevoir enfin les recettes des ventes de ses terrains d'Antonypole à Inli et au groupement Linkcity-Emerige.

Dans ce contexte, la Ville doit poursuivre un encadrement strict de l'évolution de ses dépenses tout en adaptant sa programmation des investissements aux contraintes nouvelles imposées par l'Etat. L'enveloppe totale des investissements prévue pour 2026 devrait tourner au maximum autour de 30 millions d'euros. Parmi ces projets figurent la poursuite de la transition écologique pour un montant de 4 millions d'euros, l'enfouissement des lignes à très haute tension du quartier Antonypole, de l'ordre de 10 millions d'euros, ainsi que l'entretien et la modernisation des infrastructures existantes. Cette planification, combinée à une gestion prudente des charges de fonctionnement, permettra de concilier la continuité des services, le développement urbain et le respect de la soutenabilité financière.

Enfin, le maintien d'un autofinancement de l'ordre de 15 millions d'euros, associé à un endettement maîtrisé, assurera à la Ville de conserver un ratio de capacité de désendettement inférieur à 12 ans, ce qui constitue un indicateur clé de sa solvabilité et de sa solidité financière. Cette situation permettra à la collectivité de continuer à financer ses projets stratégiques, de moderniser ses infrastructures et de répondre aux besoins des habitants sans compromettre sa stabilité budgétaire.

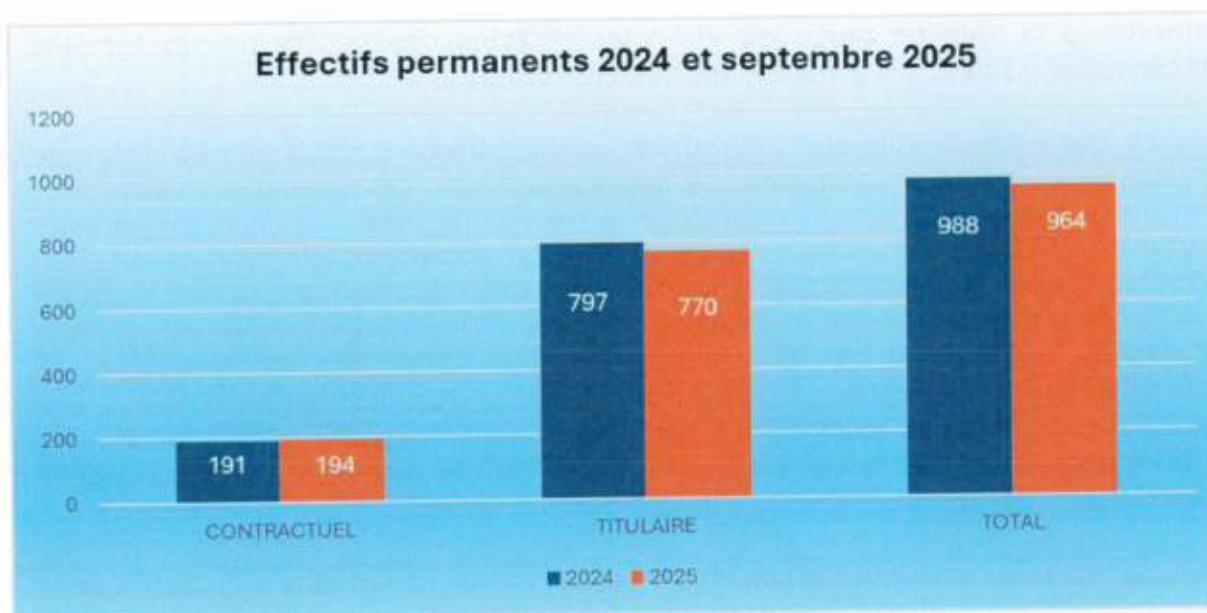
Ainsi, l'exercice 2026 se présente comme un exercice de consolidation et de prudence, dans lequel la Ville combinera maîtrise des dépenses et stratégie d'investissement raisonnée. L'objectif est clair : préserver la capacité d'action de la collectivité tout en assurant sa soutenabilité financière à moyen terme.

Cette nouvelle année de sobriété budgétaire alliée à la reprise du marché immobilier devrait donc permettre à la ville de reprendre dans de bonnes conditions au cours des prochaines années la mise en œuvre de son programme d'équipements d'envergure : la médiathèque et les archives, l'école Anatole France et le nouveau Centre Malraux.

1.5. LES RESSOURCES HUMAINES

1.5.1. Les effectifs permanents

Les effectifs permanents de la ville au 30 septembre 2025 s'élèvent à 969 agents rémunérés, soit 964 agents en ETP (-2,5% par rapport à fin décembre 2024 date à laquelle nous comptabilisons 988 agents). La baisse concerne plus particulièrement les fonctionnaires, -3% par rapport à 2024, tandis que le nombre de contractuels a augmenté de 2%. L'augmentation des départs en retraite et les difficultés des recrutements qui ralentissent les arrivées expliquent en grande partie ces évolutions.

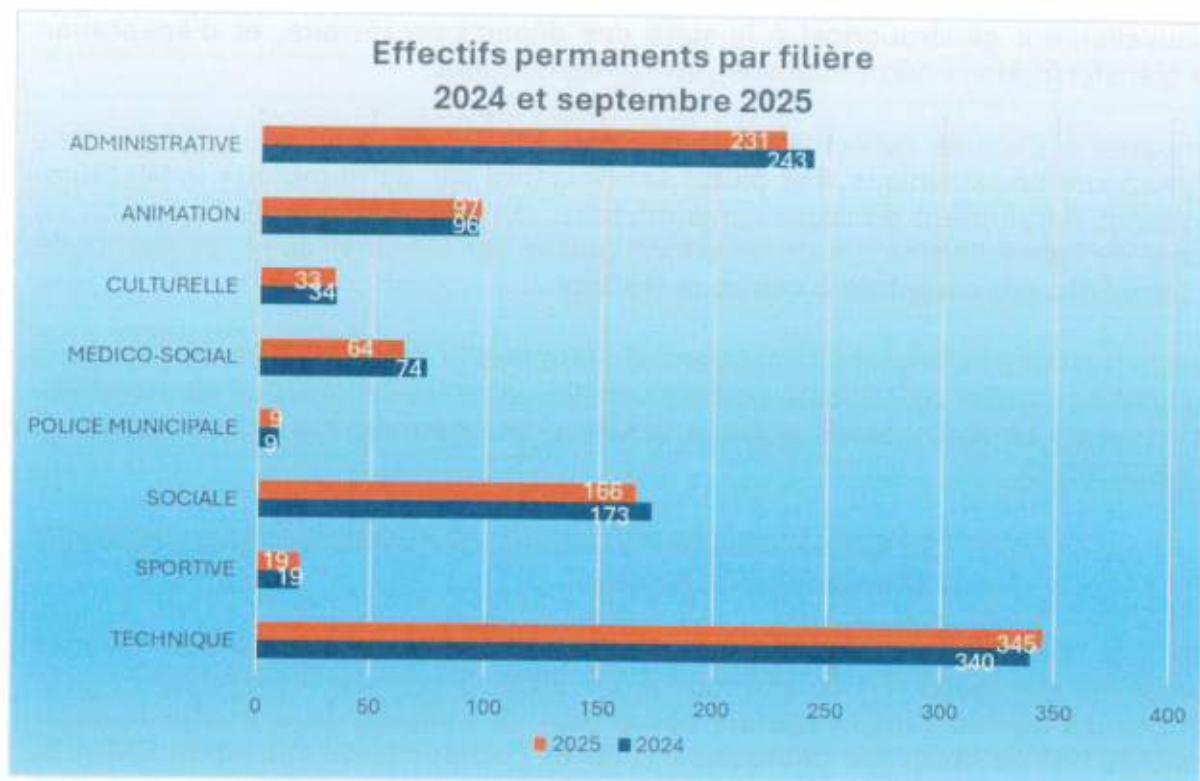


La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a par ailleurs élargi le recours aux contractuels dans la fonction publique pour toutes les catégories (A, B et C) avec l'objectif de recruter sur des métiers en tension ou qui ne relevaient pas d'une spécificité propre au service public.

Il n'est désormais pas rare que les candidatures reçues sur certains postes soient majoritairement, voire exclusivement des candidatures de contractuels.



68% des effectifs de la Ville sont des agents de catégorie C (le pourcentage est stable par rapport à 2024), 17% de catégorie B (+1% par rapport à 2024) et 15% de catégorie A (-1 % 2024). On peut remarquer que la baisse des effectifs porte essentiellement sur les agents de catégories C qui passent de 675 agents à 653 (- 22 agents) même s'ils représentent toujours la même proportion de nos effectifs. Ceci s'explique par les difficultés de recrutement rencontrées dans le domaine de la petite enfance et sur des postes pour lesquels nous ne rencontrions pas de pénurie jusqu'à présent (agents de propreté, jardiniers par exemple).



Les filières technique, administrative et sociale regroupent la grande majorité des agents.

La répartition reste la même qu'en 2024. A noter que les filières sociale et médico-sociale perdent « artificiellement » des effectifs au profit de la filière technique en raison d'une modification des modalités de recrutement des aides auxiliaires de puériculture et des agents des écoles qui, jusqu'à présent, étaient recrutés dans la filière sociale ou médico-sociale et qui le sont désormais sur la filière technique (conformément aux caractéristiques des cadres d'emplois). Au global, sur ces 3 filières, nous constatons une diminution des effectifs de 12 agents liée à la pénurie de personnel dans le domaine de la petite enfance et des difficultés de recrutement nouvelles dans le domaine technique (agent de propreté, jardiniers, notamment).

1.5.2. **La politique des ressources humaines**

En 2025, dans un contexte national dégradé, la ville a fait face au défi budgétaire avec exigence et rigueur dans la gestion, mais aussi engagement et responsabilité quant aux enjeux de continuité d'activité et d'évolution positive des conditions de travail pour les personnels.

Elle doit continuer à redoubler de vigilance sur son organisation et dans la maîtrise des coûts de masse salariale tout en restant attentive à la qualité des services et au maintien d'une dynamique positive, notamment avec la mise en service des nouveaux équipements.

L'année 2026 sera consacrée à l'actualisation de la stratégie de pilotage des ressources humaines pour faire face aux nouveaux défis en matière d'attractivité, mais aussi d'accompagnement des parcours professionnels des agents, de

renouvellement générationnel à la suite des départs en retraite, et d'adaptation aux transformations numériques et environnementales.

Comparée à d'autres collectivités, la situation de la ville, telle que reflétée dans son Rapport Social Unique, est plutôt satisfaisante sur de nombreux indicateurs, s'agissant notamment du régime indemnitaire, de la dynamique de formation ou encore de l'absentéisme ; tous les efforts portés par les services et les agents de la collectivité ont contribué à ces bons chiffres.

Dans le domaine de l'égalité professionnelle femmes/hommes, la Ville a par ailleurs amélioré son index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Les résultats en sont positifs puisque la ville a une note de 79/100 se situant en bonne position.

1.5.2.1. Maintien du pouvoir d'achat des agents et développement de la politique d'action sociale

Bien que le contexte budgétaire soit tendu, la ville reste attentive au pouvoir d'achat de ses agents. Elle continuera en 2026 à prendre des mesures pour soutenir les agents dans le respect des enjeux de maîtrise de la masse salariale impactée par de nouvelles hausses de charges (+3 points de cotisation CNRACL, soit +575 K€). La vigilance sur les rémunérations et les conditions de travail demeure une priorité, afin de garantir la motivation et le bien-être des équipes.

L'année 2025 a notamment été marquée par la mise en œuvre à compter de juillet 2025 du bonus attractivité pour les personnels des crèches dans le cadre de la politique d'attractivité de la ville en direction des métiers de la petite enfance. Ce bonus concernant les personnels auprès d'enfants représentant une évolution salariale de 100€ euros net mensuel par agent a été financé en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF).

La Ville a fait le choix d'élargir le bénéfice de cette revalorisation au personnel technique (cuisinier(e) et agent technique polyvalent) travaillant dans les crèches. Ils ont perçu une augmentation de leur régime indemnitaire d'un montant équivalent au bonus attractivité, bien que pour ces emplois, la ville ne percevra pas de compensation de la part de la CAF comme c'est le cas pour les autres emplois.

L'impact budgétaire de cette évolution 2025 se poursuit donc en année pleine sur 2026 pour un montant de 150 k€.

En 2025, la ville a par ailleurs revalorisé **sa participation aux contrats individuels de prévoyance** souscrits par les agents. Cette participation a été doublée, passant de 5 à 10 €, afin de diminuer l'impact des augmentations des assurances et d'encourager les agents à souscrire une prévoyance. Une **augmentation de la participation aux mutuelles santé** a également été mise en place en 2025 à raison de +10€ par tranche selon les niveaux de revenus pour aider les agents à faire face aux hausses de cotisations.

Le développement du partenariat conclu avec le CNAS s'est en outre traduit en 2025 par un nombre croissant de bénéficiaires des prestations d'action sociale qui représentent aussi un plus en matière de pouvoir d'achat (participation pour l'accès à une billetterie de loisirs, un abondement pour les séjours vacances auprès de nombreux voyagistes, accès à des chèques vacances, des chèques culture et sports, des CESU et de nombreuses réductions). Une médiation pour faciliter l'accès à l'offre du CNAS a été opérée via un agent dédié au sein du service santé et qualité de vie au travail de la DRH.

La politique de fidélisation, via la contractualisation ou la nomination au stage engagée au sein du personnel de l'animation depuis 2023, s'est également poursuivie en 2025 et sera poursuivie en 2026. Au total plus de 50 agents auront été concernés sur la période 2023-2026 avec comme objectif de conserver et de professionnaliser les agents concernés.

L'année 2026 sera enfin marquée par l'actualisation des lignes directrices de gestion en matière de promotion et de gestion des parcours professionnels conformément à la loi de transformation de la fonction publique.

1.5.2.2. Organisation des services optimisée

En 2025, une revue des missions a été initiée avec pour objectif de développer le pilotage de l'activité et des projets et d'identifier les axes de progression en termes d'organisation interne des services.

Partant du retour des usagers et des services sur la qualité du service rendu, axant la réflexion sur l'efficience (réflexion sur le périmètre et le mode de gestion de l'activité), l'enjeu est d'aboutir à l'amélioration du pilotage (rapports d'activité, indicateurs, process) et de faciliter les questionnements sur l'organisation interne, les objectifs fixés, et l'évolution des projets de service. Ce travail a vocation à se déployer pleinement sur plusieurs directions.

Il facilitera également la mise en place d'une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) dont les premiers jalons ont été posés (cartographie des emplois et des postes, actualisation du tableau des effectifs par grade, élaboration de parcours métiers, identification des métiers en tension).

La GPEEC doit permettre désormais d'anticiper les évolutions des métiers à venir dont plus de 80% seront profondément transformés d'ici 2030 par les évolutions technologiques et environnementales. Elle figurera dans les lignes directrices de gestion RH à venir pour faciliter les plans de continuité et d'adaptation des services municipaux. Des volets individuels et collectifs y seront intégrés afin de développer des stratégies d'accompagnement qualitatives.

Le déploiement des outils d'intelligence artificielle a par ailleurs été amorcé au sein de la collectivité afin de gagner en efficacité sur un nombre croissant de tâches (développement des usages de Copilot). Une réflexion sur le cadre déontologique et les usages de l'intelligence artificielle a été engagée dans ce cadre, cette année, et sera poursuivie en 2026 pour faciliter la réflexion sur la transformation de nos systèmes d'information et l'évolution des compétences métiers.

1.5.2.3. Actions en faveur du développement de compétences des agents

La ville a poursuivi ses engagements avec un plan de développement des compétences exigeant et responsable en 2025 dont les principaux axes seront maintenus et enrichis pour prendre en compte l'évolution des métiers et les besoins de compétences liés aux départs en retraite.

Le déploiement du parcours de management a été finalisé pour les 180 encadrants de la ville et une consolidation des compétences managériales est à l'étude dans le cadre de retours d'expérience pour étoffer encore l'offre de formation en direction de l'encadrement de la ville en intégrant notamment du codéveloppement.

Ce plan, déployé sur 17 jours par encadrant a débuté en 2023, très largement mis en œuvre en 2024 et s'est poursuivi en 2025. Il intègre naturellement les nouveaux encadrants de la ville, garantissant ainsi que tous reçoivent les mêmes formations et qu'une culture managériale commune se dégage.

L'objectif de ce plan est de former ou reformer nos cadres au management dans toutes ses dimensions.

Les formations métiers et les formations de prévention des risques professionnels seront poursuivies afin de garantir une adaptation constante des actions de formation aux besoins des agents en termes de parcours professionnels et en matière de professionnalisation. La ville a notamment formé des secouristes en santé mentale : 15 nouveaux agents ont ainsi été formés et un agent du service SQVCT est devenu formateur Gestes et Postures. De même, la ville a lancé un appel à candidatures pour poursuivre sa formation en interne « des gestes qui sauvent » et ainsi maintenir le taux de 80% d'agents formés.

La ville a également continué de financer le développement des compétences de ses agents notamment dans le cadre de ses métiers de l'animation comme le BAFD et deux BPJEPS et prévoit le même financement sur 2026. Elle a également financé un cycle certifiant pour les deux médiateurs de la vie sociale du Noyer Doré, formation qui se poursuit sur 2026.

Un parcours d'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour les aides-auxiliaires désireuses de devenir auxiliaires de puériculture a permis de soutenir 6 candidates en 2024, 4 en 2025 dont 2 via le CNFPT pour l'accès au diplôme. Pour compléter cette action et répondre à l'objectif de fidélisation du personnel en place, les personnels de la petite enfance bénéficieront à nouveau en 2026 de trois journées pédagogiques, pour leur permettre de réfléchir sur leurs pratiques professionnelles, partager leurs expériences, et mettre en place des projets pédagogiques.

La ville a également mis en place une politique volontariste d'accompagnement des transitions professionnelles pour les agents confrontés à des inaptitudes physiques permettant de reclasser 90% des agents concernés. Les services de la DRH accompagnent également les agents qui ont des projets de mobilité choisie. Un travail a également été initié avec la médecine du travail pour faciliter les mobilités préventives et éviter les risques d'usure professionnelle.

1.5.2.4. Des actions en faveur de la qualité de vie au travail et de la marque employeur

La ville poursuit son engagement en faveur de la qualité de vie au travail à travers diverses actions concrètes et innovantes. Ces actions visent à améliorer le bien-être des agents, à renforcer la cohésion au sein des équipes et à promouvoir une culture de travail positive.

L'accompagnement psychologique des agents

La ville fait désormais appel à une psychologue du travail. Cette professionnelle accompagne les agents individuellement ou collectivement dans leurs difficultés professionnelles, propose des groupes de parole et des groupes de pratiques professionnelles le cas échéant pour favoriser les échanges entre pairs sur leurs métiers. Elle intervient également pour accompagner les évolutions organisationnelles et prévenir les situations conflictuelles. Cette initiative mise en place depuis plus d'un an maintenant vise à offrir un soutien psychologique aux agents, à promouvoir le bien-être des agents au travail et à renforcer la cohésion au sein des équipes.

En 2025, elle a notamment initié un dispositif de débriefing d'urgence pour les agents de la police municipale et du CSU. Elle a en outre réalisé un diagnostic afin de prévenir les situations à risque. Pour 2026, à la suite de ces préconisations des chantiers seront engagés en matière de prévention des addictions y compris numériques, de valorisation et d'accompagnement des agents formés aux premiers secours en santé mentale, et de développement des espaces d'analyse des pratiques professionnelles y compris managériales.

Des actions soutenues en matière de prévention des risques

La santé au travail des agents est une préoccupation constante de la ville. Faisant face à la carence de médecin du travail du Centre Interdépartemental de Gestion à la suite du départ en retraite du précédent médecin, et au vu de la pénurie de médecins du travail, la ville a réussi à recruter un médecin vacataire afin de garantir le suivi médical des agents. Même si son temps d'intervention est moindre que le médecin précédent en raison de ses disponibilités limitées, un accompagnement qualitatif a pu se mettre en place et de nouvelles actions de prévention seront engagées à compter de 2026 (campagnes de vaccination contre la grippe, prévention des troubles musculosquelettiques dans les crèches, prévention du risque chimique...).

Les cafés des RH

Lancés en 2023, les Cafés des RH se sont poursuivis en 2024 et 2025 avec des temps forts cette année sur les modalités d'accès à la formation, la retraite et la gestion des carrières. Organisés chaque trimestre pour tous les agents de la ville, les prochains Cafés des RH verront leur ordre du jour ouvert aux agents afin de poursuivre ces temps d'échanges au plus près des attentes exprimées par ces derniers.

Un dialogue social constructif

Les élections professionnelles seront organisées le 10 décembre 2026. La poursuite d'échanges partenariaux et constructifs sera au cœur des différents projets menés par la collectivité. Le renouvellement des instances locales sera l'occasion de temps d'échange approfondis avec les représentants du personnel.

Dans ce cadre, la ville entend poursuivre la qualité de son dialogue social avec les nouveaux représentants du personnel élus.

1.5.3. La durée du temps de travail

Depuis une délibération du 19 mai 2021, la Ville d'Antony a adopté un temps de travail de 1 607 heures par an calculées de la façon suivante :

365 jours :

- 104 jours de repos hebdomadaires
- 8 jours fériés
- 25 jours de congés payés
- = 228 jours travaillés :

$228 \text{ j} \times 7\text{h} = 1596 \text{ h}$ ou $45,6 \text{ semaines} \times 35 \text{ h} = 1596 \text{ h}$, Arrondi à 1600 h + journée de solidarité 7h = 1607 h

La collectivité a opté pour la mise en place de cycles de travail suivants :

Durée moyenne hebdomadaire	Jours ARTT*	Postes concernés
35 heures	aucun	Pour les postes de catégorie C et B (non encadrants)
36 heures	6 jours	
37 heures	12 jours	
37 heures	12 jours	Pour les postes de catégorie A et B (encadrants)
39 heures	23 jours	

Deux services disposent d'une dérogation aux 1 607 heures : le centre de supervision Urbain et le Cinéma.

La durée annuelle de travail des opérateurs de vidéo-surveillance est fixée à 1 537 heures en raison des sujétions particulières liées à l'exercice de cette fonction [cycles de 24 heures, roulement d'équipe, horaires décalés (fonctionnement en 3x8), travail les dimanches et jours fériés, amplitude de fonctionnement : 365 jours par an].

La durée annuelle des agents polyvalents du cinéma est quant à elle fixée à 1 572 heures en raison des sujétions particulières liées à l'exercice de cette fonction (travail de nuit, travail les dimanches et jours fériés, roulement d'équipes, amplitude de fonctionnement : 365 jours par an).

L'application du nouveau temps de travail est effective depuis 2022 et n'a pas évolué depuis.

1.5.4. **La masse salariale**

Au vu des mesures envisagées par la Ville pour rationaliser sa gestion et des mesures d'évolution salariale gouvernementales pour 2025 et 2026, le budget primitif affichera une légère baisse par rapport à celui de 2025 (- 0,4%), mais sera supérieur au réalisé estimé à fin 2025 (+3.3%).

Il est donc proposé en 2026 un budget primitif à 57,3 M€ contre 57,6 M€ au BP 2025. La moindre réalisation sur l'exercice 2025 s'explique en grande partie par des départs en retraite plus important cette année (+12 départs à ce jour par rapport au réalisé de la même période en 2024, soit +70%) et un allongement des durées de recrutement lié aux pénuries de candidats sur quelques métiers en tension.

Le budget 2026 sera contraint par l'impact des mesures d'Etat, les évolutions mécaniques de la masse salariale et les impacts en année pleine des mesures mises en place en 2025.

Ainsi, la seule augmentation du taux de cotisation de la CNRACL entraîne une variation de +1% de la masse salariale. Le GVT et l'organisation des élections représentent également une croissance de 1.3% de la masse salariale. Enfin, l'effet année pleine du bonus attractivité représente une variation de +0.3%. Ces seules mesures contraintes représentent une variation de +2.6% :

- l'augmentation de 3% de la cotisation CNRACL : +0,575 M€
- l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : + 0,5 M€
- l'organisation des élections municipales : + 0,2 M€
- l'effet report du bonus attractivité : +0,15 M€

Par ailleurs, le BP 2026 prévoit la poursuite du plan de contractualisation d'agents vacataires.

Il prévoit également une évolution mesurée des effectifs principalement dans les secteurs techniques (voirie, espaces verts) et la petite enfance ou l'éducation qui devra être compensée par des efforts de rationalisation qui seront mise en œuvre dans le cadre d'une revue de missions permettant d'identifier les marges de manœuvre de la collectivité.

Les dépenses de personnel se répartissent principalement de la façon suivante en 2025 à date avec une comparaison relative au CA 2024 :

	Rappel CA 31/12/2024	Réalisé au 30/09/2025
Traitements de base	24,68	18,30
Charges patronales	15,1	11,86
Supplément familial de traitement	0,44	0,31
Régime indemnitaire	5,59	4,05
Prime de fin d'année	1,67	0,85
Indemnité de résidence	0,73	0,55
Vacances	3,69	2,89
NBI	0,18	0,14
Heures supplémentaires	1,11	0,70
Astreintes	0,08	0,07
Avantages sociaux	0,29	0,23
Apprentis	0,1	0,02
Autres charges (carence, GIPA, chômage, détachés, assurances, capital décès...)	1,83	1,48
Total Masse salariale (M€)	55,4	41,45

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Les orientations budgétaires pour l'année 2026 se situent dans la continuité des exercices précédents. Priorité à la qualité des services publics offerts aux habitants dans tous les domaines de l'action municipale, dans le cadre d'une gestion strictement maîtrisée des dépenses de fonctionnement. Un budget d'investissement financé sans faire appel à un surcroît d'endettement ni à des cessions d'actifs et donc seulement par l'autofinancement, le FCTVA, la taxe d'aménagement et les subventions, mais qui comprendra deux dépenses prioritaires : la deuxième tranche de la mise en souterrain des lignes très haute tension d'Antonypole (10 millions d'euros) et la suite du programme de transition écologique (4 millions d'euros).

2.1.

LA TRANSITION ECOLOGIQUE

La ville poursuivra en 2026 la mise en œuvre de son programme de transition écologique qui comprend la rénovation thermique des écoles, l'installation sur les toits de bâtiments municipaux de panneaux photovoltaïques, la gestion centralisée de la température dans le patrimoine bâti communal, l'installation de leds dans la totalité de l'éclairage public et dans les bâtiments, le verdissement du parc automobile et des cours d'écoles, le soutien aux mobilités durables et la géothermie. Comme les années précédentes, la ville y consacrera un minimum de 4 millions d'euros, montant qui sera éventuellement augmenté au cours des prochaines années si les ressources d'investissement le permettent.

2.1.1. Réalisations 2025 et programme 2026

La Ville a réalisé, en 2025, des actions qui permettront de générer des économies d'énergie, dès 2026 :

- Les travaux d'isolation de toiture et l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'Hôtel de ville et le cinéma Le Select,
- Des études solaires photovoltaïques pour le stade George Suant, et la crèche La Source en vue de travaux à réaliser en 2026,
- La mise en place de l'autoconsommation collective sur la centrale solaire de l'école Blanguernon :

En 2025, dans le cadre de la contractualisation avec ENEDIS sur un schéma d'autoconsommation Collective, la ville a poursuivi la densification de ses centrales solaires opérationnelles, en agrégeant les nouvelles centrales sur un des 4 groupes producteurs répartis sur le territoire de la ville, au profit des bâtiments municipaux consommateurs dans un périmètre de deux kilomètres.

- Le remplacement de ballons de gaz par des ballons d'eau chaude sanitaire thermodynamiques ou électriques dans plusieurs bâtiments :
 - La Crèche La Source,
 - La Crèche Coquelicots,
 - Le Gymnase La Fontaine,
 - Le Stade de la Croix de Berny.
- La Gestion Technique Centralisée : l'année 2025 a permis la finalisation des études et l'élaboration des pièces marchés en vue du lancement de la consultation au 1er trimestre 2026. Le déploiement s'étalera sur les deux prochains exercices budgétaires, 2026 et 2027.

La Ville poursuivra ses actions en 2026 :

- Démarrage du chantier de rénovation énergétique globale du groupe scolaire La Fontaine à l'été 2026, avec un objectif de fin des travaux pour le deuxième semestre 2027 : isolation par l'extérieur des façades, remplacement des menuiseries, isolation des couvertures, mise en œuvre d'un système de ventilation double-flux, déploiement

de la seconde phase des panneaux photovoltaïques sur les terrasses encore non pourvues.

- Attribution du marché et démarrage du déploiement des installations d'hypervision sur les principales installations de la Ville, permettant de mesurer et de piloter à distance les installations CVC (Chauffage Ventilation Climatisation) et d'éclairage dans les principaux bâtiments municipaux.
- Remplacement des systèmes d'éclairage par l'installation de LEDS sur divers groupes scolaires ainsi que sur l'hôtel de ville et quelques autres bâtiments,
- Remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Les Rabats : le chantier a débuté en 2025 sur la maternelle et se poursuivra en 2026 avec la fin des travaux de la maternelle et le chantier de l'élémentaire,
- Poursuite de la mise en place de stores extérieurs sur les menuiseries secondaires des groupes scolaires qui en sont encore dépourvus.

2.1.2. La production d'énergie photovoltaïque

Le développement des installations photovoltaïques constitue un levier essentiel de développement des énergies renouvelables, et permet un usage mixte de la production (autoconsommation et revente du surplus). L'ambition de la Ville, en regard du potentiel photovoltaïque de son patrimoine bâti, est de permettre une production, à échéance 2030, de l'ordre du 1/3 de sa consommation.

Plusieurs investissements sont ainsi planifiés en 2026, dans la continuité des projets déjà menés en 2025 :

Travaux de mise en place de panneaux solaires photovoltaïques sur le Multi-accueil La Source, et sur les bâtiments du Stade Georges Suant (tribune). Ces deux sites disposent de surfaces de toiture et d'expositions présentant les plus forts potentiels du patrimoine bâti de la ville.

Par ailleurs, en partenariat avec l'association Antony Soleil et la coopérative Sud Paris Soleil, un projet d'autoconsommation collective citoyenne va voir le jour. En effet, la ville va mettre à la disposition de la coopérative la toiture de l'école Val de Bièvre pour y installer des panneaux photovoltaïques et la coopérative en assurera l'exploitation. L'énergie produite par ces panneaux sera revendue par la coopérative à des structures ayant besoin d'énergie.

Le projet est en cours de finalisation. VSGP, à travers l'Espace Cirque, et Hauts de Bièvre Habitat, se sont d'ores et déjà positionnés de façon favorable pour l'achat d'électricité à la coopérative.

2.1.3. La gestion technique centralisée des bâtiments

La mise en place de la gestion technique centralisée des bâtiments (GTB) est à l'œuvre, pour une partie significative du patrimoine bâti communal. Certains outils et actions, en cours, participent déjà de cette stratégie de gestion : les sondes de température de taux d'hygrométrie et de niveau de CO₂ par exemple. Il s'agit maintenant de mettre en place une hypervision centralisée afin de valoriser les données, les exploiter et piloter les installations CVC (Chaudage-Ventilation-Climatisation) ainsi que les éclairages à distance, ceci participant à l'amélioration globale de l'empreinte carbone de la Ville.

Grâce au recours à un outil intégré à la suite applicative 365, la mesure numérique du bilan carbone sera engagée pour suivre la trajectoire bas carbone 2024-2030.

2.1.4. L'éclairage des bâtiments

La Ville a engagé depuis 2024 des opérations de modernisation de l'éclairage des bâtiments, en remplaçant les luminaires par des éclairages leds à variateurs pré-équipés de modules communicants en vue de l'intégration dans l'hypervision.

2.1.5. L'éclairage public

Depuis plus de dix ans, la ville mène un programme de modernisation de l'éclairage public sur l'ensemble de sa voirie communale. Ce programme consiste à remplacer les candélabres ou les lanternes, les plaques de rues et les feux tricolores par des équipements à basse consommation.

Les armoires électriques ont également fait l'objet d'un renouvellement afin d'optimiser les consommations énergétiques en permettant de pratiquer de l'abaissement de puissance.

Grâce à ces investissements, la consommation électrique est passée de 4 695MWh en 2008 à 1 400MWh en 2023 puis à 1 053MWh fin 2024, soit une baisse de 25% en un an.

La signalisation tricolore a également vu sa consommation diminuer passant de 428 MWh en 2006 à environ 101MWh fin 2024.

2.1.6. Le verdissement du parc automobile

En 2025, le remplacement de 20 bornes électriques non communicantes par des bornes communicantes a été réalisé (supervision de charge), cette réalisation permet d'obtenir une mesure exhaustive et réelle de la consommation électrique (MWh) pour l'ensemble du parc automobile électrique.

En 2026, la Ville poursuivra le programme de verdissement de sa flotte automobile par l'acquisition de 4 véhicules électriques pour le remplacement des véhicules Crit'Air 3.

La cible à atteindre est de 36 % de véhicules électriques.

Enfin, dans le cadre de son plan de mobilité durable, la Ville a mis en place, pour le personnel municipal, un dispositif d'autopartage et de vélo-partage afin de permettre une mobilité éco-responsable de ses collaborateurs et une optimisation de sa flotte de véhicules. Plusieurs directions se sont, d'ores et déjà, portées candidates pour utiliser au quotidien ce moyen de déplacement efficace et vertueux.

2.1.7. L'environnement et les espaces publics

La Ville a démarré en 2022 un programme de verdissement des cours d'écoles pour réduire les îlots de chaleur et améliorer le bien-être des enfants : cour de l'école maternelle du Noyer Doré, du centre culturel Ousmane Sy, de l'école élémentaire des Rabats et de l'école élémentaire Paul Bert. Ces projets de rénovation des cours d'école sont systématiquement préparés en concertation étroite avec les enseignants et les parents d'élèves.

Afin de prioriser l'action de la Ville et de définir un programme complet pluriannuel de rénovation des cours des autres groupes scolaires, le diagnostic thermique des cours d'école réalisé en 2022 a été complété et finalisé en 2024 par des mesures de températures et d'humidité relevées sur la période estivale.

En 2025, une partie de la cour de l'école maternelle Paul Bert a été réalisée. Elle sera suivie en 2026 par une première tranche de la cour élémentaire Adolphe Pajéaud ainsi que par des études sur les autres cours scolaires.

En 2024, la demande des équipes pédagogiques de l'école maternelle Ferdinand Buisson de valoriser l'arrière-cour de l'école a fait émerger une réflexion plus globale de réaménagement d'une surface élargie intégrant l'accès au parc Raymond Sibille depuis la rue Maurice Labrousse, les courettes de l'Office du Tourisme et du Tribunal, ainsi que la cour maternelle des tout-petits de l'école côté place du Tribunal. L'année 2026 sera consacrée à la réalisation des travaux sur l'ensemble des surfaces étudiée en 2025.

Après la réalisation du jardin collectif de l'Abreuvoir en 2023, la Ville poursuit son action pour développer des jardins partagés collectifs sur l'ensemble de son territoire. En 2026, un nouveau jardin partagé collectif, qui a fait l'objet d'une étude en 2025, verra le jour dans le quartier La Fontaine.

A l'initiative du conseil des jeunes citoyens, le skate-park de la rue du Pont de Pierre fera l'objet d'un réaménagement complet afin de l'adapter aux pratiques actuelles des amateurs de sports de glisse urbains tout en préservant son insertion dans l'environnement et le paysage. Démarrés fin 2025, ils s'achèveront au printemps 2026.

2.1.8. La rénovation du Parc Heller, la renaturation de la Bièvre et du ru des Godets

Initiée par la Métropole du Grand Paris, l'opération de renaturation de la Bièvre sur cinq sites entre Antony et Paris, soit environ 2 Km, intégrera sur le site du Parc Heller la renaturation du ru des Godets, le rétablissement de sa confluence avec la Bièvre et la réouverture de la Bièvre dans sa traversée du Parc Heller. Ce projet d'ampleur permettra de retrouver un écoulement naturel de l'eau au sein du parc, vecteur de biodiversité et porteur de résilience au changement climatique, et de constituer un nouvel îlot de fraîcheur. Le cours de la Bièvre constituera aussi un réservoir de l'ordre de 15 000 m³ en cas d'intempéries.

Dans la continuité de ce projet, la Ville a engagé son projet de réaménagement du Parc Heller et de l'espace naturel des Godets.

La consultation des habitants « Ensemble imaginons le parc Heller », lancée au printemps 2022, a permis de comprendre les attentes des utilisateurs des lieux et de venir compléter les éléments de programme pour l'aménagement du parc. La réalisation d'études préalables (inventaires faune/flore, études géotechniques, diagnostic phytosanitaire, relevés de géomètre, détection de réseaux) réalisées en 2023 et nécessaires pour préciser l'état des lieux du site, a permis de compléter le programme et de finaliser le dossier technique servant de base à la consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée de mener à bien le projet de réaménagement du parc Heller autour des rivières et de leur confluence.

La consultation pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge du projet de réaménagement du parc Heller lancée début 2025, permettra un démarrage concret de l'étude fin 2025 avec la proposition d'une première esquisse du projet. L'année 2026 sera consacrée à la réalisation des études d'avant-projet et de projet ; l'année 2027 à la passation des contrats de travaux ; les travaux étant quant à eux programmés sur les années 2028 et 2029.

Durant toute la durée du projet, une concertation active sera menée avec les habitants par la mise en place d'un comité de suivi citoyen composé de représentants d'associations et d'habitants volontaires tirés au sort et par l'organisation d'ateliers thématiques, ouvert à tous, visant à co-construire le projet.

2.1.9. Les mobilités durables

Avec les autres collectivités publiques, la Région, la Métropole, le Département, le Territoire Vallée Sud Grand Paris, la Ville s'est engagée à favoriser les mobilités durables et tout particulièrement le vélo.

L'élaboration d'un schéma directeur cyclable, voté à l'unanimité en avril 2023, permet de définir un programme pluriannuel d'investissement pour la suite de la mandature.

La Ville, Ile de France Mobilités (syndicat des transports en IDF) et Vallée Sud-Grand Paris (intercommunalité) ont installé des abris vélos sécurisés aux abords des gares aux stations RER Antony (58 places) de la Croix de Berny (76 places) et

de la gare des Baconnets (20 places). De nouveaux abris vélos sécurisés ont été installés en gares RER Parc de Sceaux et Fontaine Michalon courant 2025. L'objectif, à terme, est de couvrir l'ensemble des gares RER de la ville d'Antony.

Deux nouveaux abris vélos sécurisés (16 et 36 places) ont été installés en 2024. L'un au centre du pôle économique sur le parking de la Croix de Berny, entièrement autonome et solaire, l'autre sur le parking de l'Hôtel de Ville. Le parking public du marché, au centre-ville, dispose également de 20 places de stationnement vélos sécurisé situé au niveau -1.

L'ouverture d'une Maison du vélo est prévue prochainement dans le nouveau quartier Jean Zay, en partenariat avec Ile de France Mobilités. Elle ouvrira au public début 2026. Cette Maison du Vélo renforcera l'offre de location de vélos d'IDFM (Véligo Location) et doit aussi être un lieu associatif permettant de développer la culture vélo sur le territoire.

Dans le domaine de la promotion des mobilités douces, la ville poursuit l'aventure de la Fête du vélo, dans le cadre du dispositif « Mai à vélo ». Elle s'est déroulée en 2025 et a proposé, outre les habituels stands ludiques et sportifs, des ateliers de prévention, de création à base de pièces vélos usagées et une balade à vélo, en partenariat avec les associations cyclistes de la Ville et l'ensemble des acteurs locaux du vélo.

En 2026, la ville souhaite mettre en œuvre un jalonnement pour les cyclistes et les piétons, pour inciter les Antoniens aux mobilités actives et durables, en indiquant notamment les distances et les temps de parcours. A partir de la Place Patrick Devedjian, il sera développé rue Mounié et dans le centre-ville. Une étude de flux doit être lancée en 2026 afin d'améliorer la signalétique.

Au niveau de l'écomobilité scolaire, en partenariat avec l'Education nationale, la ville a poursuivi en 2025 le déploiement du « Savoir rouler à Vélo » au sein des écoles élémentaires (3 écoles concernées en 2023/24) et le projet MOBY dans deux écoles élémentaires (Les Rabats et Paul Bert). Ces deux projets pédagogiques ont pour objectif d'apaiser les abords des écoles et de permettre aux élèves quittant le cycle primaire de circuler à vélo en ville. Même idée pour les groupes scolaires Les Rabats et Paul Bert qui ont fait l'objet de petits aménagements pour améliorer la sécurité et réduire le stationnement gênant. Des travaux plus conséquents sont prévus dans les années à venir afin de rendre les abords de ces écoles plus sûrs et plus accessibles aux mobilités douces (marche, vélo, ...).

La ville poursuit le développement des mobilités partagées. Ainsi, un service d'autopartage à destination des Antoniens a été lancé en juin 2024. La mise à disposition de vélos en location a été renouvelée en 2025. Les modèles sont identiques pour les deux services, la mise à disposition sur l'ensemble du territoire de la ville, de stations offrant la possibilité de louer un vélo ou une voiture et de le/la restituer dans les zones prévues par le service.

En tant qu'employeur, la Ville a déployé en 2023, pour le personnel municipal, un dispositif d'autopartage et en 2024 un dispositif de vélo-partage, 8 véhicules et 20 vélos sont en libre-service

Ces mobilités partagées ont pour objectif de permettre une mobilité éco-responsable de ses collaborateurs et une optimisation de sa flotte de véhicules. Plusieurs directions se sont, d'ores et déjà, emparées de ces nouveaux moyens de déplacement efficaces et vertueux.

2.1.10. Le réseau de bornes de recharge

Fin 2024, la ville d'Antony disposait de 23 bornes de recharge offrant des puissances de charge allant de 7 à 22 KWh, réparties sur 3 stations. Une quatrième station a vu le jour à la Croix de Berny. Cette nouvelle station a la particularité de disposer de 5 points de recharge rapide allant de 50 à 150 KWh.

Outre l'installation de douze nouvelles bornes dans les parkings Jean Zay et du centre-ville, le déploiement de ce réseau sera poursuivi autant que nécessaire, des projets sont à l'étude sur le secteur Jean Moulin et le secteur Pajeaud.

2.1.11. Les transports en commun

Le projet d'aménagement de la Gare RER B « Antony » en Eco Station Bus va passer en phase opérationnelle en 2026 avec la conception d'ouvrages qualitatifs, l'optimisation des espaces et de l'organisation (régulation des bus), la place de l'usager et l'apport de services à destination des voyageurs.

Avec la mise en route du tramway T10, la restructuration du réseau de bus intercommunal a été ajustée et améliorée, au profit des usagers.

2.1.12. La géothermie

En vue d'élargir et d'accélérer le recours aux énergies renouvelables, la Ville et le SIMACUR (syndicat Antony/Massy pour le chauffage urbain et le traitement des déchets ménagers), ont lancé, en 2024, une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de géothermie en eau profonde, qui permettra, à terme, d'alimenter le quartier Antonypole, mais également le reste de la ville d'Antony avec une prolongation de ce réseau jusqu'à Bourg-La-Reine.

Ce projet est désormais en instruction auprès des services compétents de l'Etat. Le SIMACUR a par ailleurs lancé mi 2025, une consultation dans le cadre de la mise en place d'une délégation de service public pour la construction et l'exploitation de ce futur réseau.

La demande de permis minier, qui va permettre d'engager les opérations de forage et de pompage de l'aquifère au niveau du dogger, vient d'être déposée auprès des services de la DRIEAT.

2.2. LES NOUVEAUX QUARTIERS

2.2.1. Jean Zay

Les espaces publics et les derniers logements ont été livrés en 2025.

Les études nécessaires à la finalisation du dernier équipement de la ZAC, la médiathèque-archives municipales, seront menées en 2026 pour un démarrage des travaux projeté en 2027.

2.2.2. Antonypole

L'aménagement du futur quartier Antonypole sera réalisé par Vallée Sud-Grand Paris avec son outil d'aménagement Vallée Sud Aménagement. La création de la ZAC deviendra effective courant décembre 2025.

Les travaux en lien avec l'arrivée de la gare Antonypole-Wissous centre en octobre 2027 vont démarrer au second trimestre 2026. Ceux-ci concernent les aménagements du parvis de la gare et de la voirie voisine, qui seront financés par la ville avec le soutien de la Société des Grands Projets, d'IDFM et du Conseil Départemental pour le carrefour Boyan.

Le premier projet de construction de logements sur le quartier sera celui de Linkcity/Emerige au nord de la gare. Ce chantier démarra en 2026 tout comme celui d'INLI qui réalisera la construction de logements en LLI sur le quartier.

Enfin, RTE a démarré les travaux d'enfouissement des lignes à très haute tension à l'été 2025. Ces travaux se poursuivront en 2026 en différentes phases de chantier sur la totalité du linéaire des avenues Sommer et Harmel.

2.3. LE STATIONNEMENT URBAIN

Dans le cadre de la mise en exploitation du parking Simone Veil, la ville a étendu le stationnement payant sur voirie sur le secteur Jean ZAY et autour de la sous-préfecture au 1er trimestre 2025. Cette mise en place a pour objectif de limiter le rabattement des véhicules aux abords de la gare de la Croix de Berny. Des abonnements pour les professionnels travaillant sur le secteur sont proposés.

Cette extension du stationnement payant s'est faite sans achat de nouveaux horodateurs mais par un redéploiement adapté du parc existant.

En effet, la croissance très importante des paiements, au moyen des applications mobiles disponibles à Antony, permet d'envisager un desserrement du maillage des horodateurs

Enfin, dans la perspective de l'élargissement du stationnement payant, un second véhicule à lecture automatisée des plaques d'immatriculation est entré en service au 1er mars 2025. Le parking du Parc Heller sera remis en service d'ici la fin de

l'année 2025 et sera pleinement opérationnel début 2026 ; il proposera 80 places à l'abonnement.

2.4. LE SOUTIEN AU COMMERCE DE PROXIMITE ET A L'ARTISANAT

Le soutien aux associations d'artisans et de commerçants sédentaires et non-sédentaires sera maintenu et renforcé, si besoin. Celui-ci s'exprime aussi bien au travers de subventions que d'impressions de documents ou encore de prêt de matériel, etc.

Les animations commerciales organisées directement par la ville seront reconduites (Foire aux Fromages et aux Vins, village de Noël, marché fermier). Les manifestations initiées ou portées par le tissu commercial et artisanal local continueront de bénéficier d'un accompagnement de la collectivité (Anto'nyme, JEMA, Rue de l'Eglise en fête, etc.).

La ville maintiendra également son accompagnement aux porteurs de projets souhaitant s'implanter sur la Ville, avec une analyse rigoureuse de leurs projets au regard des besoins de la commune et des polarités commerciales.

La prospection et l'analyse des candidatures pour la polarité commerciale de la ZAC Jean Zay sera poursuivie et fortement intensifiée, en partenariat avec les deux bailleurs commerciaux.

2.5. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, L'EMPLOI, L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Les relations avec les entreprises, incluant l'accompagnement des entreprises d'Antonypole qui doivent/peuvent être relocalisées en raison du programme d'aménagement du quartier seront naturellement suivies.

La ville continuera de soutenir l'activité du tiers-lieu "La Ruche Bleue" (17 métiers d'art, entreprises et associations en 2025).

Nous espérons que, malgré les contraintes budgétaires de l'Etat, le dispositif territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD), qui a lancé 3 nouvelles activités, en 2025, gérées par l'Entreprise à But d'Emploi (EBE), ANTRAIDE, pourra se développer comme prévu.

Le Comité Local de l'Emploi, très actif en 2025 (une cinquantaine de nouveaux PPDE accompagnés et 23 sorties positives dont 15 en EBE) verra son animation renforcée en 2026.

Par ailleurs, la ville maintiendra le rythme de deux forums de l'Emploi par an (moyennes de 41 stands et 600 visiteurs) et continuera d'accompagner les événements relatifs au recrutement sur la commune (job dating, match job, ateliers RH) des partenaires de l'Emploi, en liaison avec Vallée Sud Economie et Emploi.

La lettre économique à destination d'un public professionnel, « l'Instant Pro » (4/an, près de 1 000 abonnés, taux d'ouverture de près de 50 %) sera poursuivie et renouvelée, comme le partenariat avec le Pôle Systématic.

Enfin, le conseil de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui réunit toutes les entreprises autonomes du domaine de l'ESS, verra son rôle s'affirmer ; il s'attachera notamment à favoriser l'intégration de clauses sociales d'insertion en faveur des personnes éloignées de l'emploi dans les marchés publics.

2.6. L'EDUCATION

2025 a marqué une évolution dans le Projet Educatif de Territoire (PEDT) antonien. En effet, le précédent PEDT 2022/2025 arrivant à échéance, les acteurs porteurs des actions ont travaillé dès l'automne 2024 au bilan de ce dernier afin de se focaliser sur l'élaboration conjointe des axes de travail à venir pour le PEDT 2025/2030.

Dès cette phase de bilan, il a été souhaité faire évoluer la temporalité du PEDT de 3 à 5 ans, en cohérence avec la Convention territoriale globale, dans une logique de laisser du temps à l'action pour un meilleur bilan.

Ce PEDT est assorti d'une labellisation « Plan Mercredi » engageant au développement d'une offre éducative structurée et de qualité sur les temps d'accueil du mercredi.

Le PEDT, porté par la direction de l'Education et plus spécifiquement par le service Périscolaire et Actions Educatives (SPAÉ), est pensé comme un outil commun à l'ensemble de la communauté éducative élargie.

A ce titre, il a été construit dans une démarche collaborative et porte l'ambition d'être un outil de référence tout au long de la période de mise en œuvre.

Afin de répondre à cette volonté, trois groupes de travail ont été mis en place, réunissant :

- ✓ Des agents de la Ville de chaque direction concernée – petite enfance, enfance/éducation, jeunesse, culture, sport, cohésion sociale (responsables de service, EJE, directeurs de CML, ...),
- ✓ Des représentants de l'Education nationale (Inspection, directeurs d'école),
- ✓ Des parents d'élèves,
- ✓ Des représentants des associations locales intervenant dans le champ de l'enfance.

Trois groupes de travail se sont tenus en 2025, validant les trois axes principaux éducatifs :

➤ Axe 1 - La relation à soi

Cet axe vise à donner les moyens à l'enfant et au jeune de devenir un être à part entière, de se connaître (son corps, ses émotions, ses besoins...) et de découvrir son potentiel.

En multipliant et diversifiant les expériences (sociales, artistiques, culturelles, sportives...) l'enfant ou le jeune apprendra à se connaître et pourra développer la confiance en lui.

➤ Axe 2 - La relation aux autres

Par cet axe, il est rappelé que les professionnels travaillant autour de l'enfant et des familles ont un rôle dans l'accompagnement des enfants et des jeunes dans leur engagement citoyen et dans leur implication dans la vie de la cité. Un enjeu majeur de société est celui de comprendre le monde, de s'en faire une opinion afin que l'enfant et le jeune puisse s'exprimer sans appréhension.

Aussi, l'objectif est ici de transmettre à l'enfant et au jeune les capacités à faire société, à s'y intégrer et y trouver pleinement sa place.

➤ Axe 3 - La communauté éducative

Accompagner l'enfant, c'est l'appréhender sur tous les temps de sa vie : en tant que jeune enfant, qu'enfant, qu'élève, qu'adolescent... C'est pourquoi la convergence des regards est nécessaire à l'action mise en place afin de la rendre cohérente, lisible et visible.

Au nécessaire échange entre les professionnels s'ajoute l'importance de restaurer la place des parents dans ce qu'ils apportent à leurs enfants.

Le bilan du PEDT 2022/2025 a fait émerger l'importance de la collaboration et du travail en transversalité entre les différents acteurs de la communauté éducative.

Aussi, la Ville a tenu à faire de cette communauté éducative et de la posture des acteurs éducatifs un des trois axes centraux.

Cet axe inclut un travail mené autour de la posture de l'adulte afin qu'elle soit bienveillante, sécurisante, adaptée aux besoins de l'enfant et encourageante.

Le PEDT 2025-2023 est consultable par tous sur le site Internet de la Ville.

Pleinement inscrite dans ce PEDT, la lutte contre le harcèlement reste une priorité, dans un lien constant avec l'Education Nationale, afin de garantir le succès des process conjoints et de la méthode de préoccupations partagées mise en place.

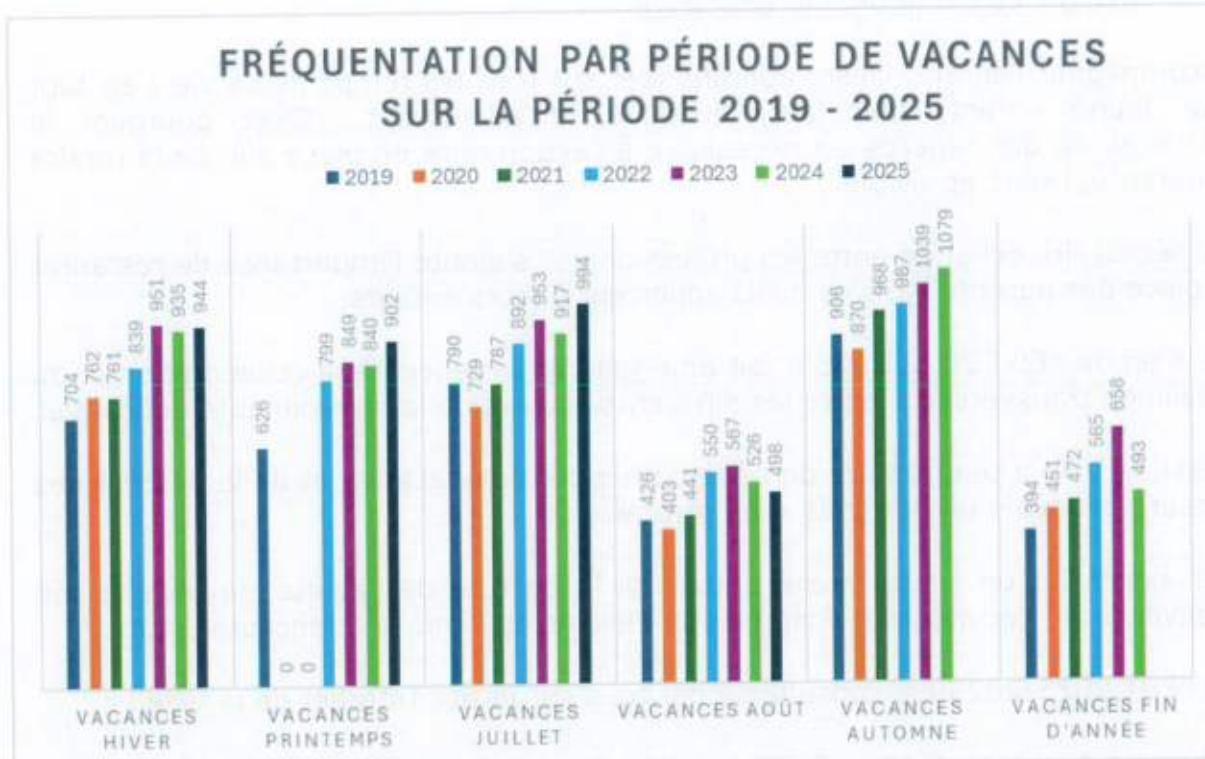
Samedi 8 mars 2025, 185 parents d'élèves du primaire ont répondu présents pour participer à la matinée organisée par la direction de l'éducation autour du

harcèlement, animée par celle-ci, l'éducation nationale et les agents de prévention du commissariat d'Antony. Elle a aussi permis de présenter NOUNAH, la mascotte offerte par la Ville à la rentrée de septembre 2024 qui s'accompagne d'un Kit pour travailler les compétences psychosociales des enfants. Les Centres municipaux de Loisirs (CML) ont également amorcé des dynamiques pédagogiques pour travailler ce sujet. Enfin les ateliers proposés par la Maison des Familles, notamment l'atelier « des amis à la cool, sans les embrouilles », s'inscrivent dans cette dynamique conjointe. Un travail qui va se prolonger en 2026.

En 2025, deux sessions de sensibilisation des équipes au recueil de la parole de l'enfant dans le cadre de signalements ou d'une information préoccupante ont été proposées par le Commissariat d'Antony aux agents de la direction de l'éducation et de la direction jeunesse : 30 agents ont été concernés. En 2026, l'objectif reste de poursuivre ces actions concertées avec ce partenaire ainsi que les Services du Département pour affiner les compétences de chacun en matière de protection de l'enfance.

Concernant les Centres municipaux de Loisirs (CML), il a été constaté au cours des dernières années une augmentation importante de la fréquentation de ces derniers et ce malgré un contexte de stabilité des effectifs scolaires.

Toutes les périodes de vacances ont des niveaux plus élevés que les fréquentations observées en 2019. Les vacances de printemps, de juillet et d'automne sont les plus fréquentées.



De la même façon les mercredis, on observe une hausse des effectifs entre 2018-2019 et ces trois dernières années.



Le règlement des Centres municipaux de loisirs mis en place en septembre 2023 et la limitation des dérogations à la sectorisation de ces derniers en septembre 2024 garantissent une équité d'accès à ce service public et a conduit à une réelle optimisation des moyens alloués avec un meilleur taux de présence des enfants inscrits.

Taux de présence sur les vacances scolaires :

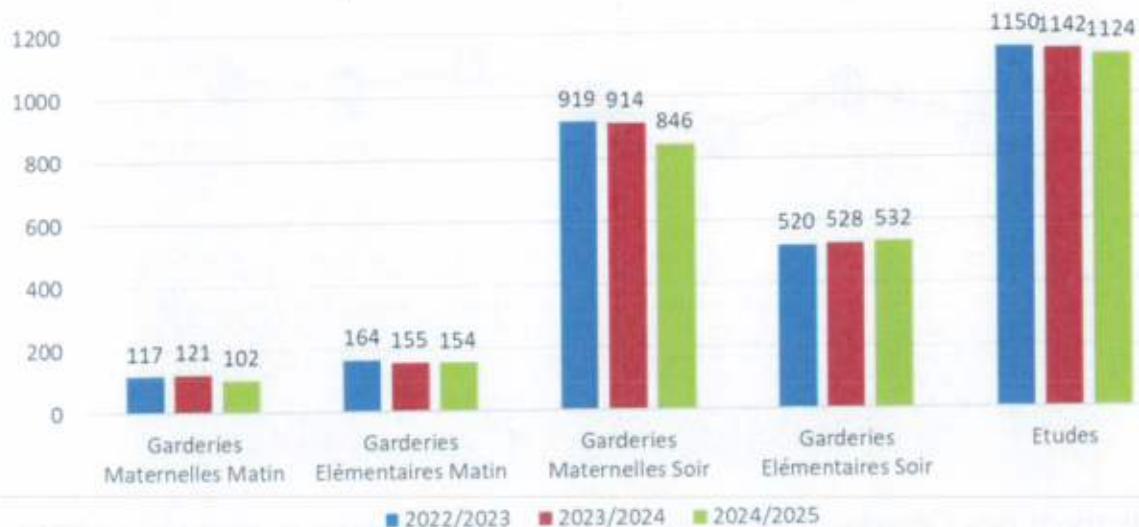
Année	Juillet	Août	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps
2025	91,50%	90,10%			90,40%	92%
2024	86,20%	86,50%	90%	83,50%	90,60%	84,60%
2023	80,4%	76,8%	83,50%	82,50%	85,80%	85,70%
2022	81,8%	80,7%	85%	75%	85,20%	86,20%
2021	83,2%	84,8%	87,70%	76,50%	85,20%	Confinement

Taux de présence sur les mercredis :

	2019/2020	2021/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Taux de présence	91,50%	92,40%	91,20%	91,90%	90,90%	93,30%

A l'inverse les temps périscolaires connaissent une légère baisse de leur fréquentation ces dernières années.

Evolution des effectifs jour des activités périscolaires sur la période 2022/2023 à 2024 / 2025



La Ville s'engage fermement dans la formation de ses équipes d'animation. En 2025, en plus de la formation BPJEPS et des 5 parties de formation BAFD qu'elle finance chaque année pour ses directions de CML, elle a organisé en 2025 une session de formation BAFA complète pour 22 de ses animateurs entre juin et novembre. Cela traduit non seulement un engagement pour la filière mais aussi une véritable volonté pédagogique pour former les adultes à la compréhension des besoins de l'enfant. En 2026, la fermeture au public d'une journée la dernière semaine d'août pour assurer une journée pédagogique des équipes d'animation s'inscrit pleinement dans cette logique et dans cet engagement de qualité de ses accueils collectifs de mineurs.

Enfin, concernant la restauration scolaire, le taux de fréquentation était de 73.7% en 2023/2024 et s'est stabilisé à 73.5% en 2024/2025. Il est probable qu'il se maintiendra en 2026.

La restauration scolaire est un enjeu de santé publique dans lequel la Ville s'inscrit en garantissant le référencement à hauteur de 21% de denrées issues de l'agriculture biologique et de 40% issus de l'agriculture durable dans la composition des menus.

La Ville poursuit également son engagement dans l'éducation alimentaire auprès des enfants en assurant des ateliers pédagogiques en partenariat avec l'Association d'Olivier CHAPUT « les enfants cuisinent ». Jusqu'à 230 antoniens ont participé à des ateliers culinaires au sein des cuisines de l'Espace Vasarely et de la Maison des Ans Toniques en présence de séniors. En parallèle, le défi des « petits gastronomes » a permis à 30 enfants de créer des recettes entrant dans les menus scolaires. L'ensemble de ce dispositif est reconduit en 2026. Les équipes encadrantes ont été également accompagnées par Olivier CHAPUT pour améliorer leur positionnement avec les enfants durant la conduite de leur repas. Une

mascotte nommée « Les Petits Gloutons » continue son déploiement en 2026 pour maintenir cette dynamique d'incitation à gouter les plats.

En termes de travaux sur les écoles et les CML, comme annoncé dans les précédents documents d'orientations budgétaires, le Centre Municipal de Loisirs Paul Roze, construit en 1982 par Jean Nouvel, doit être reconstruit. Les études en ce sens seront engagées en 2026. En attendant, les enfants de ce Centre de Loisirs sont accueillis, depuis les vacances d'automne 2025, dans l'ancien collège provisoire Anne Frank, dont les locaux ont été adaptés et sécurisés. Les équipes ont également tout mis en place pour garantir la sécurité affective des jeunes et leur donner des repères.

Les travaux de l'école Anatole France ont été repoussés en raison des contraintes de circulation autour du RER liées aux travaux de la SNCF. Ils devraient débuter en septembre 2027. Les enfants de l'école Anatole France seront accueillis dans les locaux de l'école du Noyer Doré et dans ceux du centre culturel Ousmane Sy. Le travail conjoint avec l'ensemble des usagers, pour préparer ces échéances, est un objectif de l'année scolaire 2025-2026.

Le Groupe Scolaire La Fontaine va commencer en 2026 ses travaux de rénovation thermique dans le cadre du Schéma directeur énergie.

L'achèvement de la salle de motricité de l'école maternelle Ferdinand Buisson est toujours suspendu en raison du différend qui oppose la ville au constructeur du bâtiment de la police municipale.

La végétalisation des cours d'école se poursuit en collaboration avec les équipes enseignantes, les centres de loisirs et les parents d'élèves. En 2025, la première phase des travaux de végétalisation de la cour maternelle Paul Bert a été réalisée et se poursuivra à l'été 2026. Les études concernant la cour de l'école Pajeaud élémentaire sont finalisées. Celles concernant la cour de l'école Jean Moulin sont toujours en cours.

2.7. LA PETITE ENFANCE

Dans un contexte de pénurie de personnel dans le secteur de la Petite Enfance, la Ville fait en sorte de maintenir autant que possible son offre de services aux Antoniens. Si la crise des vocations a imposé dans un premier temps d'ajuster l'offre de berceaux, une politique active a en parallèle été mise en œuvre pour recruter, former et fidéliser de nouveaux agents des crèches.

Depuis 2023, la Ville a lancé un certain nombre d'actions afin d'encourager le recrutement de professionnels de la petite enfance (notamment pour les postes d'auxiliaires de puériculture et d'éducatrices de jeunes enfants EJE).

En 2025, 6 agents ont validé leur diplôme d'auxiliaire de puériculture et ont été positionnés sur des postes au sein des crèches. La ville a recruté des apprentis et une stagiaire EJE rémunérée. Ces mesures ont permis de stopper l'érosion constatée ces dernières années, sans toutefois pourvoir à l'intégralité des places disponibles. Ainsi en septembre 2025, nous constatons encore 80 places non

pourvues en raison du manque de personnel, sur les 546 places proposées par l'ensemble des structures de la ville.

Afin de rendre plus attractif l'emploi de la Petite Enfance, la ville a mis en œuvre en 2025 le bonus attractivité financé en partie par la Caisse d'allocations Familiales.

La collectivité pérennise les analyses des pratiques professionnelles de tout le personnel auprès des enfants (Accueil des familles et enfants, relations entre collègues ...), avec un quota de 6 heures par agent et par an.

La Ville poursuit ses actions en faveur de l'inclusion des enfants porteurs de handicap avec un travail partenarial avec le CAMSP (Centre d'Action Médico-Social Précoce) pour aider les professionnels à détecter les troubles du neurodéveloppement et proposer un accueil en crèche adapté et pensé en amont, et à même de préparer la transition vers l'école. Des formations spécifiques sont proposées chaque année à nos référentes handicap au sein des sections.

La crèche La Comptine va continuer son projet autour de la recherche en neurosciences et de l'impact de la musique sur le développement des compétences psychosociales du tout-petit grâce au projet MUSE avec le docteur Hervé Platel, neuropsychologue et musicothérapeute. Ce projet s'est étendu à la crèche Jean Zay à la rentrée 2025.

La crèche Jean Zay, quant à elle, continue de développer son projet de co-éducation avec l'Education nationale, sous la tutelle de Josette Serre, docteur en psychologie du développement, spécialiste française des neurosciences et elle ouvrira sa dernière section au tout début de l'année 2026. Elle a ouvert sa troisième section.

La crèche « la clef des champs » bénéficie du soutien de Anne Marie Fontaine, psychologue de l'enfant, chercheuse au CNRS, qui accompagne la crèche autour de l'observation sur l'âge mélangé.

Les Relais Petite Enfance, qui ont organisé en 2025 leur 2ème journée pédagogique pour toutes les assistantes maternelles de la ville et les assistantes parentales, maintiendront ce temps dédié aux agents en 2026.

2.8. LA FAMILLE

La Ville a ouvert en octobre 2023 la Maison des Familles sur le quartier Jean Zay. Cette structure est un vrai lieu ressource pour les familles, un lieu d'accueil des futurs parents, des parents et enfants, ainsi que des grands-parents. Les familles y trouvent à la fois un espace de jeux et d'activités, mais aussi de l'information et du soutien pour vivre la parentalité aujourd'hui. Une équipe pluridisciplinaire de professionnels est au service des familles pour les accompagner et les soutenir à la lumière des neurosciences et de la théorie de l'attachement.

La Maison des Familles offre ainsi un soutien aux liens familiaux, privilégiant un développement harmonieux et une sociabilisation sereine des enfants et des adolescents.

En 2025 il y a eu plus de 4 000 passages pour environ 400 familles différentes à la maison des familles. De plus en plus de nouvelles familles viennent fréquenter ce lieu qui répond aux besoins actuels des parents quel que soit l'âge de leur enfant.

En 2025, la maison des familles a particulièrement développé le réseau des partenaires pour être clairement identifiée et pouvoir orienter efficacement les familles. Des ateliers collectifs autour du langage, des devoirs, des 1 000 premiers jours, de la juste autorité, du couple, de la psychomotricité, ont démarré en 2024. Fort de leur succès ils seront reconduits en 2026.

En 2025, la Maison des Familles a déployé 4 axes prioritaires, qui seront confortés en 2026 :

- ✓ Les 1000 premiers jours, ou l'accompagnement de la maternité jusqu'au 1000ème jour de l'enfant,
- ✓ Les compétences psychosociales des enfants et des parents, pour prévenir les risques de violences intrafamiliales ou le harcèlement, et pour outiller les enfants et les parents, et les professionnels de l'enfance et de la parentalité,
- ✓ Les troubles du neurodéveloppement : Accompagnement des familles lors de la détection précoce des troubles du neurodéveloppement. Accueil des familles avec handicap, développement des partenariats avec CAMSP HPA, Aubier, CMP, CMPP, CCAS, CCOSy et CRMPTP,
- ✓ Prévention de la qualité des liens intrafamiliaux, notamment par des sensibilisations sur la place des écrans dans les familles, sur des projets sur le développement du langage, sur les compétences psychosociales pour donner des outils aux enfants et aux parents pour que les enfants s'épanouissent. Améliorer la relation de confiance école-familles.

En 2026, des ateliers hors les murs vont être déployés avec la direction de la politique de la ville sur le quartier prioritaire. Ils seront une offre complémentaire des ateliers habituels, qui vont être renouvelés mais sous une approche sans inscription, favorisant la libre participation des familles.

L'objectif poursuivi est de répondre au plus proche des besoins des familles et de ne pas anticiper leurs demandes au risque de leur proposer un accompagnement inapproprié.

2.9. LA JEUNESSE

La Municipalité continuera d'encourager la Jeunesse à travers ses initiatives.

Cette année scolaire, 52 séjours de classes de découvertes seront organisés : 26 à Samoëns et 26 à Kerjouanno, réunissant près de 1260 élèves issus de 50 classes élémentaires.

Tous les établissements scolaires participent à cette activité très appréciée. Tous les enseignants affirment que leurs objectifs pédagogiques sont pleinement atteints lors des classes de découvertes.

En 2026, l'organisation des séjours de vacances s'inscrit dans une logique d'optimisation, qui vise à adapter les effectifs et à diversifier l'offre grâce à l'acquisition de séjours via des marchés publics.

La priorité demeure le maintien du niveau de qualité et la réponse aux besoins spécifiques de chaque tranche d'âge, tout en respectant les contraintes financières. En 2025, vingt séjours ont été proposés et ont permis d'accueillir 831 enfants, dont 261 primo-partants.

En 2025, les séjours d'été à Samoëns et à Kerjouanno ont de nouveau obtenu le label des « colos apprenantes » par la SJDES 92, et une résidence d'auteur a été organisée en juillet à Kerjouanno, remportant un vif succès auprès des enfants. Les deux dispositifs seront renouvelés en 2026.

A noter également, qu'en mai 2026, un séjour sera dédié à l'accueil de classes de 1ère STMG du Lycée Descartes autour d'un projet sur la médiation scientifique à Kerjouanno en lien avec l'université de Bretagne Sud.

Le « 11 » Espace jeunes restera un lieu d'accueil, d'écoute, de conseil et d'orientation ayant pour mission d'accueillir gratuitement tous les jeunes sans exception. Il s'adresse aux 11-25 ans (30 ans). La structure a renouvelé sa labellisation Information Jeunesse (SIJ) le 29 novembre 2022 pour une durée de 6 ans.

Au 1er octobre 2025, 310 nouveaux jeunes ont adhéré à la carte du 11 (soit 6 260 jeunes inscrits actifs). Son activité se décline toujours autour de 3 grandes missions :

- ✓ L'information jeunesse : accompagner les jeunes dans leurs choix de vie, en leur fournissant une information fiable, gratuite et accessible sur tous les sujets qui les concernent : la formation, l'emploi, et l'accompagnement à la scolarité, les actions de prévention et le dispositif d'aide aux projets (Bourse de l'aventure et de la création, Cap sur le monde, le pack ados, le permis de conduire, le BAFA),
- ✓ Le conseil des jeunes citoyens, qui représente la jeunesse antonienne ou scolarisée à Antony, a réuni 18 participants pour l'année 2024/2025. Ceux-ci ont pris part à de nombreux projets et actions citoyennes : projet du nouveau Skate Park, ateliers du Budget participatif 2025, casting de la Fête de la musique 2025, animation du stand France lors de La Fête de l'Europe, jury du CLAP, et organisation d'une cérémonie citoyenne qui sera renouvelée en 2026,
- ✓ L'animation et les loisirs avec les Stages « Jeunes » (dispositif inter-directions : sports, culture, jeunesse) ; 489 jeunes ont participé aux stages jeunes en 2025. Les inscriptions pour 2026 permettront de proposer une offre améliorée, tournée vers la préparation aux examens de fin de 3^{ème}.

Les perspectives de 2026 du 11 Espace jeunes s'inscrivent dans une volonté d'offrir à chaque jeune un parcours de réussite et de participation au développement local ainsi qu'à l'insertion sociale et professionnelle.

Elles incluent le développement des aides aux projets des jeunes (Historique : BDAC : depuis 2008, 166 projets accompagnés. Cap sur le monde : depuis 2012,

90 projets accompagnés) en renforçant la communication sur ces dispositifs et de déployer le BAFA citoyen. En 2025, trois sessions BAFA ont eu lieu, une session d'approfondissement en avril et deux en octobre (une théorique et un d'approfondissement), totalisant 46 stagiaires âgés de 16 à 57 ans avec une répartition équilibrée entre filles et garçons.

L'année 2025 confirme la solidité du dispositif avec une bonne mixité et diversité d'âges, soutenue par l'implication municipale. La Ville prévoit de maintenir une offre adaptée, encourager la mixité et promouvoir le BAFA comme tremplin vers l'emploi et la citoyenneté en 2026.

Les perspectives 2026 visent également à renforcer les partenariats autour des différents dispositifs :

- Le '11' continue d'assurer la pérennisation et la dynamique du CESCE inter établissements d'Antony (comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement inter établissements, réunissant les 5 collèges et les 2 lycées, et ce, depuis 2022) qui poursuit son engagement pour la santé mentale, l'égalité des genres, la mixité et la réussite éducative, en s'appuyant sur des partenariats solides et des actions concrètes, tout en restant attentif aux évolutions nationales et locales, en 2026 sera à nouveau organisé le Forum des métiers inter établissements, l'Après-midi du Zapping en direction des lycéens, Giga la Vie en octobre 2026, le maintien des permanences psychologiques au sein des collèges et du 11.
- Contrat Territorial Global avec la CAF : labellisation ACM et point écoute jeunes 2026-2027
- Projet éducatif du territoire 2025-2030 : avec l'élargissement de la tranche d'âge jusqu'à 18 ans.

2.10. LE SPORT

Fin 2024, la Ville a signé avec la RATP l'acquisition de la majeure partie du Parc des sports de la Croix de Berny, qui dispose de plusieurs installations sportives. Celles-ci viennent compléter le parc des équipements sportifs municipaux afin d'optimiser l'offre de pratiques sportives proposée aux Antoniens. Depuis janvier 2025, la ville assure donc la gestion de ce parc des sports et travaille à la remise en état progressive des installations.

La Ville a réalisé les travaux de transformation en terrain synthétique du terrain principal au cours de l'été 2025. Ils vont permettre au club de rugby et à plusieurs clubs de football de disposer d'un équipement moderne et utilisable à tout moment et quelles que soient les conditions atmosphériques, avec un remplissage en liège et un éclairage Led permettant l'homologation par les Fédérations Françaises de Rugby et de Football.

Ce terrain est accessible depuis fin septembre et a été inauguré le 11 octobre. Des travaux d'entretien des installations sportives ont été menés au cours de l'année et depuis la rentrée tous les créneaux disponibles sont occupés par des associations sportives antoniennes.

Au cours de l'année, l'US Métro, ancienne gestionnaire et occupante du site, a fait le choix de demander à ses sections de prendre leur autonomie et de créer des associations indépendantes. Les 8 sections (football, tennis, athlétisme, école des sports, pelote basque, tir sportif, yoga et judo) qui fréquentaient le parc des sports de la Croix de Berny ont ainsi créé des associations. Quatre d'entre elles qui regroupent beaucoup d'adhérents et qui proposent des activités d'initiation en direction des enfants, ont reçu une subvention municipale pour les accompagner dans leur démarrage, à hauteur de 50.000 €.

Pour l'année 2026, il est inscrit une somme de 100.000 € pour accompagner ces associations dans leur développement.

L'Espace Plongée a réouvert ses portes le 11 mai après cinq ans de fermeture en raison d'une malfaçon sur la pose du carrelage du bassin. Cet équipement a retrouvé depuis la rentrée son public, constitué de clubs de plongée qui pratiquent la plongée en scaphandre ou l'apnée et de plongeurs individuels qui viennent découvrir, se former ou se perfectionner dans les différentes activités subaquatiques. Environ 120 clubs fréquentent régulièrement l'Espace Plongée. Celui-ci accueille aussi des institutionnels tels que la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne et de l'Eure-et-Loir, la Brigade Fluviale et le Raid. Il accueille également pour des formations les Comités Départementaux de Plongée des Hauts-de-Seine et de l'Essonne et pour des initiations des élèves du Lycée Descartes dans le cadre des activités de son Association Sportive.

Les clubs sportifs ont profité de la dynamique post-olympique. Ils accueillent toujours plus d'adhérents et obtiennent de plus en plus de résultats, au niveau national et international. La fréquentation reste forte chez les jeunes mais une demande de pratique loisirs se développe également pour un public adulte. Les activités proposées par la Ville au sein de l'Ecole Municipale des Sports et le service Sport pour Tous maintiennent leurs effectifs. En effet, 743 enfants sont inscrits aux activités sportives et 697 enfants le sont aux études sportives pour un taux de remplissage de 80%. Pour le Sport pour Tous, 1 247 inscrits sont recensés, ce qui représente un taux de remplissage moyen des cours de 88%.

L'édition 2025 du semi-marathon a connu un succès historique avec un record de participations qui s'inscrit dans une tendance nationale de croissance du nombre de participants sur les courses pédestres. L'édition 2026 prévue au printemps a été dimensionnée dans cet esprit.

La Ville continuera d'accompagner avec son soutien financier les clubs et associations sportives, pour leur permettre d'améliorer leurs résultats sportifs et développer la pratique compétitive ou de loisirs de nouveaux adhérents. En 2025, la Ville a subventionné 48 associations sportives, dont 17 qui ont perçu plus de 23.000 €, pour un montant total de 1.646.233 €. Près de 85 associations sportives proposent des activités sur les installations sportives municipales. Ce même soutien sera reconduit en 2026.

2.11. LA CULTURE

2026 verra se renouveler les grands rendez-vous musicaux de la saison : le festival « Place au Jazz », les « Rencontres internationales de la Guitare » et les concerts classiques. Un nouveau rendez-vous « famille » sera intégré à la saison classique, avec le concept de « concert-enquête » : une aventure participative autour de Vivaldi.

Pour la première fois, la Maison des Arts présentera une exposition immersive qui s'adressera également plus spécifiquement aux familles.

La fête de la musique 2026 renforcera la présence de la musique sur le territoire, avec différentes scènes et grâce à l'accueil de groupes dans les rues par les commerçants. L'objectif est de valoriser les musiciens amateurs, débutants ou confirmés, tous styles confondus.

En partenariat avec l'association « Babson », un nouveau village hip-hop sera organisé dans le cadre du festival « LegaSy ». Il réunira des artistes amateurs et professionnels de différentes disciplines.

Le festival de bande dessinée « Des bulles dans la Ville » aura pour thème « mondes imaginaires ». Un auteur jeunesse sera accueilli en résidence : il mènera des ateliers en amont de la manifestation avec de multiples partenaires, dont des ateliers d'aide au concours sur le thème de « la magie ».

En lien avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et la direction du collège Anne Frank, l'accent sera mis sur la valorisation de cet édifice signé Jean Nouvel, récemment rénové.

L'obtention du label « Architecture contemporaine remarquable » sera recherchée en 2026.

La réforme de « l'Art et Essai » du CNC vise à mieux accompagner les cinémas qui mettent en œuvre des actions en direction des 15/25 ans et ceux qui valorisent le court-métrage.

Le cinéma Le Sélect, déjà engagé dans ces dynamiques (ciné-club lycéen, dispositif « regard jeune cinéphile », prix Palatine), a obtenu en 2025 les nouveaux labels « 15-25 ans » et « court métrage ».

Grace à une programmation riche et diversifiée, appuyée et mise en valeur par de nombreuses animations et rencontres, Le Sélect sera de nouveau en 2026 en bonne position pour obtenir l'ensemble des labels « Art et Essai ».

Vallée-Sud Grand-Paris a prolongé le prêt de sa Micro-Folie mobile jusqu'à la rentrée 2026. Pour cette deuxième saison à la Médiathèque Arthur Rimbaud et ponctuellement au Centre Culturel Ousmane Sy, les projets en lien avec les associations et les partenaires locaux seront renforcés : découverte de la Micro-Folie, animations, conférences... Cet outil vise à favoriser l'intégration par la culture. Plus largement, les Médiathèques d'Antony proposeront comme à leur habitude de nombreuses animations, rencontres, ateliers, dont un temps fort autour de la Mythologie en avril.

En complément de ses activités habituelles de jeu sur place et de prêt de jeu, la ludothèque va développer en 2026 un nouveau service : la location de jeux en bois dit « géants ». La demande pour ce type de jeu est en effet croissante. Ils sont particulièrement appréciés lors de fêtes d'anniversaire ou de fêtes des voisins.

Enfin, rappelons que les études en vue de la construction de la nouvelle médiathèque sur le quartier Jean Zay reprendront en cours d'année, en vue d'un démarrage du chantier début 2027.

2.12. LES ANIMATIONS

L'année 2025 a débuté avec la patinoire éphémère qui a accueilli plus de 10.000 visiteurs au moment des vacances de fin d'année.

Le 1er semestre a été rythmé par les animations mises en œuvre sur différents sites : Carnaval en février, Chasse à l'Œuf et Salon du Modélisme en avril, Village Natur'à Vélo en juin, Festivités du 13 juillet. Début septembre et pour la 1ère fois depuis la crise sanitaire, le Forum des Associations a rassemblé sur une même journée plus de 200 exposants représentant le dynamisme du tissu associatif local dans les domaines de la culture, des sports, des loisirs et de la solidarité. Le 20 septembre une édition spéciale pour le dixième anniversaire du Festival de Street Art s'est tenue dans le quartier Saint Saturnin avec la participation de près de 70 street artistes.

L'Espace Vasarely a accueilli à l'automne la Fête de la Science dans un nouveau format autour de différents spectacles autour des sciences qui a accueilli près de 4000 participants et en fin d'année il ouvrira ses portes au Salon des Créateurs de Noël.

Des animations ont également été mises en place au quartier Jean Zay, Antony Sport Dimanche avant l'été avec des initiations sportives proposées aux habitants du quartier le dimanche matin et, à la rentrée, une fête du vélo et des soirées d'observation du ciel. Fin 2025, début 2026, ce quartier accueillera également la patinoire éphémère sur le site de la future médiathèque.

Ces multiples manifestations seront reconduites en 2026, pour animer de manière ludique, pédagogique et culturelle les différents quartiers de la ville, avec une attention toujours maintenue sur le respect des enjeux éco-responsables et environnementaux.

Enfin, le Club Scientifique maintiendra son offre d'ateliers adaptés à différentes tranches d'âge et différents niveaux scolaires avec ses groupes de découvreurs (CP/CE1), Explorateurs (CE2/CM1), Chercheurs (CM2/6e) et Inventeurs (5ème à Terminale) qui mettront en place tout au long de l'année scolaire des actions de découverte et de sensibilisation à la science. Il organise également des stages pendant les vacances scolaires et les animateurs du club nouvellement agréés par l'Education Nationale vont également déployer des interventions dans les écoles élémentaires de la ville.

2.13. LE LOGEMENT SOCIAL

La Ville poursuit le développement de son offre de logements sociaux, répondant à toutes les catégories de la population.

En 2025, elle a dépassé, les objectifs fixés par l'Etat en matière d'agrément de logements sociaux. A l'objectif fixé de 312 nouveaux logements à produire pour la période triennale 2023-2024-2025, la Ville a répondu par une programmation de 463 logements, dont 39,31% de logements PLAI, destinés au public le plus vulnérable, là où l'Etat en exige 30%.

La programmation de la ville compte également un nombre de logements en PLS, destinés aux ménages des classes moyennes supérieures, légèrement inférieur à la demande de l'Etat. 27,70% des logements sont programmés sur la triennale en cours ; là où l'Etat en autorise 30%

L'Etat a salué l'évolution et les efforts constants de la ville, pour atteindre les 25% de logements sociaux, dans les différentes catégories de logements et dans tous les quartiers, y compris en centre-ville (Jean Zay).

Si les logements permettant d'atteindre les 25% de logements sociaux à ANTONY ont bien été produits et livrés durant l'année 2025, leur conventionnement APL déclenchant l'inscription à l'inventaire SRU de la commune, n'a pas encore été délivré par l'Etat. Il le sera prochainement et permettra le calcul du taux SRU du prochain inventaire (01/01/2026 : livraisons 2025).

Néanmoins, au 1er janvier 2025 (livraisons 2024), le taux de logement social officiel de la ville devrait atteindre 24%.

Durant l'année 2024, l'Etat a comptabilisé 398 logements sociaux supplémentaires à ANTONY :

- | | |
|---|---------------|
| - I3F Covivio 143 avenue du Général de Gaulle : | 23 logements |
| - CROUS B Jean Zay : | 136 logements |
| - CROUS C Jean ZAY : | 234 logements |
| - Logements en Intermédiation Locative social (type Solibail) : | 5 logements. |

Ainsi, au 1er janvier 2025, la ville d'ANTONY comptait 6866 logements sociaux.

A noter qu'en 10 ans, de 2015 à 2025, la Ville d'ANTONY a produit et livré 1541 nouveaux logements sociaux (5325 à 6866), ce qui est considéré comme une forte progression.

Le taux SRU dépendant du nombre de résidences principales sera communiqué à la Ville, au premier trimestre 2026.

Le prochain inventaire, arrêté au 31 décembre 2025, devrait compter 453 logements supplémentaires et permettre à la Ville de dépasser le seuil de 25% de logements sociaux :

- Tours Parvis de la Bièvre : 287 logements
- Jean Zay lot C : 36 logements
- Jean Zay lot D : 25 logements
- Ex InLi dans le diffus : 105 logements

Notons que ces logements sont d'ores et déjà livrés et occupés par des ménages demandeurs de logements sociaux.

La Ville comptera alors 7319 logements sociaux.

Concernant les futures opérations validées, le bailleur 1001 VIES HABITAT a sollicité la garantie d'emprunt de la ville, pour une opération de 23 logements sociaux, dont 48% seront en PLAI, située 4 -14 avenue du Président Kennedy.

Le programme comptera 78 logements, dont 55 logements en accession et 23 sociaux. Le lancement des travaux est prévu en 2026.

Le bailleur SEQENS a démarré son programme de commercialisation de 66 logements en Bail Réel Solidaire (BRS), nouveau dispositif d'accession à la propriété, permettant à des ménages modestes de devenir propriétaires d'un logement neuf, en zone tendue, et à un prix plus abordable que dans le secteur privé.

Situés avenue François ARAGO, ces logements seront inscrits à l'inventaire SRU de la ville dès l'entrée dans les lieux des occupants, pour une période de 5 ans.

Enfin, concernant la réhabilitation du parc social, le bailleur principal de la Ville (75% du parc existant) poursuit en 2026, les chantiers engagés en 2025 :

Visuel(s) de l'action	Chiffres clés de l'action 2024	Budget de l'action 2024/2025	Retour d'expérience sur l'action	Action(s) prévue(s) pour 2025
HDBH/ L'ESTEREL / 2-4-6 NOYER DORE	Sur 162 logements : Remplacement des menuiseries, étanchéité terrasse du 2-4-6 Noyer Doré, remplacement des VMC	Coût des travaux : 2 M€	Début du marché fin décembre 2024 début janvier 2025	Travaux en cours, fin des travaux janvier 2026.
HDBH / GUILLEBAUD	Sur 500 logements : remplacement de convecteur électriques, de pose de panneaux photovoltaïques (sauf 1 immeuble : impossibilité technique)	Montant estimé à 4M€	Améliorer le chauffage, réduire les coûts, répondre aux enjeux environnementaux	En 2025, remplacement des convecteurs sur environs 166 logements. Les travaux continueront sur 2026 et 2027.
HDBH/ 1-3-5 NOYER DORE - SQUARE DES CEVENNES - ALPES - CORBIERES				Lancement d'un marché de Maîtrise d'œuvre en vue d'une prochaine réhabilitation thermique sur 209 logements
HDBH / 20 JOSEPH DELON				Lancement du marché travaux de réfection de l'étanchéité.

2.14. L'ACTION SOCIALE

Pour faire face aux enjeux démographiques et sociaux de son territoire et ainsi répondre aux fragilités sociales, le CCAS demeure l'interlocuteur de proximité sollicité par les antoniens pour leur apporter une aide, faciliter leur accès aux droits et développer la solidarité, en lien avec les acteurs institutionnels et associatifs locaux.

Ainsi, au cours de l'année 2025, plus de 16 000 personnes ont été accueillies, accompagnées et orientées par l'accueil du CCAS vers les interlocuteurs les plus adaptés à leurs besoins.

2.14.1. Solidarité et vivre ensemble

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social en lien avec les acteurs du territoire que sont les associations de la solidarité (Secours Populaire, Conférence Saint Vincent de Paul, Secours Catholique et Croix Rouge) autour de différentes thématiques (précarité des étudiants, économies d'énergie, logement, etc.).

Le CCAS participe également aux actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les violences intrafamiliales, domaines dans lesquels il bénéficie d'une reconnaissance de ses partenaires impliqués dans l'accompagnement des victimes et la prévention.

Concernant le secteur associatif, outre le financement direct assuré par la Ville, le CCAS apporte son soutien financier aux associations œuvrant sur ses champs d'intervention, dont les Restaurants du Cœur, le Secours Catholique, le Secours populaire, la conférence Saint Vincent de Paul, l'épicerie solidaire Ma P'tite Echoppe et les clubs séniors.

Grâce au soutien du CCAS, l'épicerie solidaire Ma P'tite Echoppe continue d'accueillir un nombre stable de bénéficiaires. En 2025, 84 foyers ont pu être soutenus, moyennant une subvention du CCAS s'élevant à 130 000€. Ce montant sera maintenu pour 2026 en y intégrant les coûts liés à l'animation du lieu de vie proposé sur l'épicerie, à hauteur de 5 000 €. Ces animations favorisent le développement du lien social pour les personnes accompagnées et vient ainsi renforcer le soutien apporté par ce dispositif.

Par ailleurs, la commission des aides facultatives apporte un soutien aux personnes isolées et aux familles rencontrant des difficultés, nécessitant des mesures d'aides en urgence, en lien avec l'ensemble des dispositifs d'aides existants.

Comme en 2025, l'année 2026 sera marquée par une attention particulière accordée aux besoins de première nécessité dont le coût continue d'augmenter sous l'effet de l'inflation.

La commission poursuivra également son soutien aux familles en difficultés confrontées à la hausse des dépenses d'énergie.

Il est par ailleurs constaté que le CCAS est de plus en plus sollicité pour participer à la prise en charge des frais d'expertises médicales dans le cadre des demandes de mesures de protection des majeurs, tout en maintenant un équilibre global du nombre de demandes.

Le dispositif des bourses à la restauration a évolué depuis l'année 2023 : les critères d'attribution ont été assouplis (l'attribution de la bourse nationale n'étant plus prise en compte), permettant à un plus grand nombre de familles de bénéficier de cette aide. L'enveloppe dédiée à ce dispositif sera maintenue en 2026.

L'opération de Noël destinée aux familles, se poursuivra également en 2026. Elle comprend l'attribution de jouets, de chèques Cadhoc pour les enfants et l'organisation d'une sortie. Des repas seront également proposés aux associations de la solidarité pour les familles en grande précarité qu'elles soutiennent.

Le CCAS anime aussi le Conseil du Bien Vivre Ensemble, qui se réunit plusieurs fois par an autour d'une ou plusieurs thématiques. Ce conseil consultatif rassemble, selon l'actualité traitée, des associations caritatives, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des communautés religieuses et des citoyens. Sa vocation est d'analyser, de proposer et de partager des expériences. Parmi les thèmes déjà étudiés figurent le handicap, l'analyse des besoins sociaux, la jeunesse, la santé mentale ou encore le dialogue inter-religieux.

Le CCAS joue également un rôle central dans la prévention à travers différentes animations et temps de rencontre :

- ✓ Des moments de cohésion, autour d'associations reconnues, comme la fête des familles, ou encore la journée de sensibilisation aux violences intrafamiliales, à destination des professionnels et bénévoles du champ médico-social. Des partenaires tels que le centre Flora Tristan, le CIDFF, Les Femmes Relais, le commissariat de police, le SST, le CSAPA Liberté, La Maison des Femmes, l'UAPED (unité d'accueil pédiatrique enfants en danger) interviennent sur cet évènement.
- ✓ En 2026, le CCAS reconduira ses actions de sensibilisation et de prévention, notamment celles liées à la précarité menstruelle, après une année 2025 marquée par la poursuite du déploiement des distributeurs de protections menstruelles sur différents sites (deux au CCOSY, un à Tabarly et un à La Fontaine).

2.14.2. Handicap

Depuis 2022, la coordination handicap organise chaque année une Semaine du Handicap. En 2025, elle s'est tenue du 08 au 15 octobre avec pour objectif de proposer des animations ou ateliers de sensibilisation auprès du public, en collaboration avec les services municipaux (Café en langue des signes, Intervention de la neuro-pédiatre Dr Chabalier, organisations d'ateliers en médiathèques...), ciné-relax, mais aussi des actions auprès des enfants des CML en collaboration avec la référente handicap du service de l'éducation,

Lors de cette édition, une formation a également été proposée aux professionnels sur le thème de la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.

L'année 2025 a par ailleurs été marquée par les 20 ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Une soirée anniversaire a été organisée le jeudi 13 février au Sélect autour du film *Mon inséparable*, suivie d'un débat.

La coordination Handicap a réuni en 2025 le Comité Local Handicap dont la mission est de tisser des liens entre les associations pour les personnes en situation de handicap, favoriser l'échange d'informations et trouver des réponses communes aux difficultés rencontrées.

Afin de lutter contre l'isolement qui touche parfois les personnes en situation de handicap, le Groupe Loisirs Handicap a organisé des activités et sorties : cinéma, ludothèque, repas, sorties culturelles, ou encore un baptême de l'air à la Ferté-Alais.

La coordination a également rencontré en 2025, les structures, services et associations, partenaires indispensables pour une action pertinente et efficace sur le territoire, notamment avec l'organisation des rencontres partenariales « Enfance et Handicap » qui portaient cette année sur le thème « parentalité et précarité » avec l'intervention de l'association PAPOTO – PArentalité POur TOus.

Ces rencontres permettent aux acteurs de mieux identifier les missions de chacun, d'identifier les freins dans le parcours et la prise en charge des enfants et de tenter d'y apporter des réponses notamment par la création d'outils communs. Elles favorisent aussi l'émergence de nouvelles collaborations entre structures.

En février 2025, un premier café-rencontre à destination des parents d'enfants en situation de handicap a été organisé, en partenariat avec la Direction de l'Éducation, la Maison des Familles et l'association Des Familles et des Liens, en présence de la référente handicap.

Cette rencontre a permis des échanges entre pairs et une meilleure information sur les dispositifs existants.

En conclusion, ces actions de sensibilisation et de coordination autour du handicap seront reconduites en 2026, afin de répondre aux attentes du public comme des professionnels.

2.14.3. Seniors

Le service du transport à la demande rencontre un succès toujours plus vif auprès des seniors recherchant des solutions de déplacements de proximité pour les accompagner dans leur vie quotidienne (médecin, courses ...). Depuis sa création en septembre 2022, plus de 750 personnes se sont inscrites à ce service, qui contribue à lutter contre l'isolement, à favoriser l'autonomie et à maintenir le lien social. Nous projetons de réaliser plus de 4 800 trajets en 2025.

Le service de portage de repas à domicile a été renforcé en septembre 2024 avec l'arrivée d'un cinquième appareil. L'équipe ainsi étoffée contribue à la satisfaction des besoins primaires des seniors tout en portant une attention particulière au maintien du lien social. Les bénéficiaires de ce service soulignent régulièrement l'importance de ces échanges quotidiens qu'ils ont avec les professionnels du CCAS. En 2026, nous projetons de livrer plus de 66 000 repas auprès de 177 foyers en moyenne.

Dans les services contribuant au maintien à domicile, nous continuons de favoriser l'accès de nos bénéficiaires en perte d'autonomie, à un service de téléassistance leur permettant de bénéficier d'un accompagnement à distance, activable à tout moment. Les écoutants évaluent les situations, apportent un soutien adapté (via l'appel aux proches et/ou aux secours ou émotionnel) et diffusent des messages de prévention en cas de risques climatiques. En 2025, plus de 600 administrés bénéficient de ce service, gratuit pour les seniors non imposables et soutenu financièrement par le département.

La Résidence autonomie Renaître qui fêtera ses 50 ans en décembre 2025 poursuit sa dynamique d'évolution, afin de continuer de soutenir et accompagner significativement la qualité de vie et de prise en charge de ses résidents. Dans ce cadre, en tant qu'établissement social et médico-social, elle doit répondre aux exigences posées par la Haute Autorité de Santé et par le Département, notamment dans le cadre du renouvellement du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

En 2026, la résidence Renaitre poursuivra la rénovation de ses appartements. Elle continuera de développer ses animations en partenariat avec l'ensemble des services ainsi qu'avec les acteurs locaux de proximité. Cette année, des collaborations ont été menées avec Ma P'tite Echoppe, l'association Pierre Kohlmann, la crèche Arc-en ciel, ainsi qu'une classe de CM1/CM2 de l'école Anatole France.

Le CLIC poursuit le développement de ses actions de soutien et de prévention en direction des seniors et des proches aidants. Chaque année, il accompagne près de 500 seniors antoniens qui souhaitent rester vivre à leur domicile en facilitant leur accès aux aides disponibles et en coordonnant les interventions en partenariat avec les médecins de ville, les cabinets infirmiers, les structures médico-sociales.

Depuis 2024, le CLIC s'est renforcé dans sa mission d'information et d'accès aux droits en développant les CLIC'Info et les permanences auprès d'associations ou de structures de la ville et du CCAS (Maison des Ans Toniques) dans un mouvement « d'aller vers » les publics les plus isolés.

Il met également en place des actions collectives pour favoriser le bien vieillir comme les ateliers mémoire, équilibre, préparation de la retraite ou « bien sur internet », des conférences sur l'aménagement de l'habitat, les risques domestiques, les démarchages abusifs, en faisant appel à des partenaires associatifs ou institutionnels du territoire. Il anime un réseau de bénévoles qui accompagne les personnes âgées isolées durant l'été et les fêtes de fin d'année et organise des sorties.

Il développe ses actions de soutien aux proches aidants, tels que des groupes de parole sous la forme d'un café des aidants, de journées de formation, d'ateliers de sophrologie ou de gestion du stress, d'entretiens avec un psychologue. L'équipe du CLIC a aussi été formée pour mettre en place en 2026 un groupe de parole d'aidants endeuillés.

Afin de renforcer la visibilité de ses missions, le CLIC a changé sa dénomination en 2025 pour s'intituler CLIC'Aidant.

Enfin, le CLIC fédère et anime un réseau de partenaires du champ gérontologique proposant des temps d'échanges, d'interconnaissance et de ressources afin de mutualiser et de travailler en transversalité sur tous les sujets concernant les seniors et leurs aidants afin d'améliorer les réponses aux enjeux de la vieillesse sur notre territoire.

2.15. CITOYENNETE ET ACCES AU DROIT

2.15.1. La Maison de la Citoyenneté et des Solidarités

L'année 2025 a vu la deuxième phase de concrétisation du projet de la Maison de la citoyenneté et des Solidarités porté par la Ville.

La poursuite du travail en partenariat avec les associations de solidarité du territoire a permis de maintenir une dynamique de coopération et de préciser les attendus de ce futur lieu :

La Maison de la Citoyenneté et des Solidarités sera un lieu de ressources mobilisant, accélérant et promouvant toutes les formes de solidarité sur le territoire de la ville d'Antony.

Son objectif principal sera de rassembler dans un même lieu les associations d'Antony avec un objet social, les bénévoles de ces associations et les citoyens.

La Maison de la Citoyenneté et des Solidarités amplifiera la notoriété de la vie associative : elle fera connaître ses acteurs associatifs en étant un relais d'information, en mettant en avant leurs activités, en valorisant leur engagement. Elle sera un lieu central pour être connu et reconnu.

Elle facilitera les échanges, favorisera les coopérations et les partenariats entre les associations. Elle leur permettra d'entrer en relation et de mettre en commun leurs compétences afin d'offrir aux personnes fragilisées un accompagnement et un soutien plus complet et plus efficace.

Elle mettra à disposition des associations des salles de réunion, des bureaux, du matériel et des supports à partager. Un soutien dans leurs missions leur sera apporté grâce à des mises en lien avec des experts.

Elle fera la promotion et accompagnera l'engagement citoyen pour susciter des vocations. Elle accueillera, informera et orientera les habitants et les habitantes qui souhaitent faire du bénévolat. L'engagement solidaire est de plus en plus plébiscité dans les parcours des jeunes, que ce soit à titre personnel ou dans leur parcours scolaire : la Maison de la Citoyenneté et des Solidarités sera à même de les accompagner dans cette voie.

Elle mettra également à disposition de ces différents publics des formations pour leur garantir un cadre d'action sécurisé et émancipateur.

Pensé comme un tiers lieu et un espace de découverte ouvert à tous, les antoniens et les antoniennes y seront invités à échanger sur la solidarité grâce à des temps conviviaux, culturels et sportifs (coin café, animations, expositions...).

En partenariat avec le CCAS qui soutient les acteurs associatifs pour assurer la continuité et l'exhaustivité des dispositifs proposés aux plus vulnérables, la Maison de la Citoyenneté et des Solidarités, les épaulera dans leur adaptation nécessaire aux nouveaux modes d'engagement.

Ensemble, ils évalueront les besoins encore non-couverts sur le territoire pour y apporter des réponses collectives.

Dans l'attente de l'aménagement et de la mise à disposition des locaux prévue courant 2026, plusieurs actions et dispositifs "avant les murs" ont déjà été initiés afin de préfigurer le fonctionnement de la future Maison de la Citoyenneté et des Solidarités et de maintenir la dynamique déjà amorcée :

- Une permanence juridique bimensuelle du CIDFF, initiée en 2024 dans les locaux du CCAS. Cette permanence a permis, en 2025, à 81 Antoniens et Antoniennes d'être informés sur leurs droits : droit de la famille, du travail dans le secteur privé, droit pénal (notamment dans le cadre de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles) et droit des étrangers. Au vu de son utilité, la fréquence bimensuelle de cette permanence sera maintenue en 2026.
- La poursuite des rencontres individuelles avec les 70 associations de solidarité identifiées pour présenter le projet, connaître leurs missions et évaluer leurs besoins.
- La création d'une plateforme de coopération numérique dédiée qui a été mise à disposition des associations pour entretenir et renforcer la dynamique engagée. Cette plateforme a pour objectif de développer et faire connaître la Maison de la Citoyenneté et des Solidarités. Elle favorise l'interconnaissance et la coopération entre les différents acteurs associatifs, elle structure les partenariats, elle est un relais d'information et elle soutient la mutualisation des compétences et du matériel. On recense 72 référents associatifs désormais inscrits et qui peuvent échanger sur leurs actions (distributions de fournitures scolaires, dons à partager, ateliers participatifs). A terme, cette plateforme intégrera un module de réservation de salles à distance, facilitant ainsi l'appropriation et l'investissement du lieu lors de son ouverture.
- Un accueil à la demande des antoniens et antoniennes désireux de s'engager dans le bénévolat ou le mécénat de compétences. Ces personnes sont reçues individuellement afin d'identifier avec elles les associations les plus adaptées à leurs souhaits d'engagement.
- Une réflexion sur la mise en place d'une bagagerie solidaire pour permettre aux personnes domiciliées de mettre en sécurité leurs papiers administratifs et effets personnels. Des visites ont été organisées conjointement avec le pôle social du CCAS de la Ville dans des structures (associations et CCAS) déjà porteuses d'un tel dispositif.

Afin d'assurer la continuité du travail engagé et de préparer l'ouverture de la Maison de la Citoyenneté et des Solidarités en 2026, le service s'est renforcé en 2025 avec l'objectif de soutenir la dynamique associative, préfigurer les futurs modes de fonctionnement du lieu et favoriser l'émergence de projets collectifs au service de la citoyenneté et de la solidarité.

2.15.2. GIP France Services

Le projet de création du Groupement d'Intérêt Public (GIP) France Services, en lieu et place de l'association PIMMS Antony, dans le quartier des Baconnets, constitue une avancée structurante. En effet, cette nouvelle gouvernance – associant l'État, la Ville, l'EPT, les bailleurs et les entreprises – vise à stabiliser et à développer l'offre de services publics de proximité. Le GIP devrait permettre une meilleure coordination, une mutualisation des ressources et une garantie de continuité du service rendu aux habitants.

2.16. LA POLITIQUE DE LA VILLE

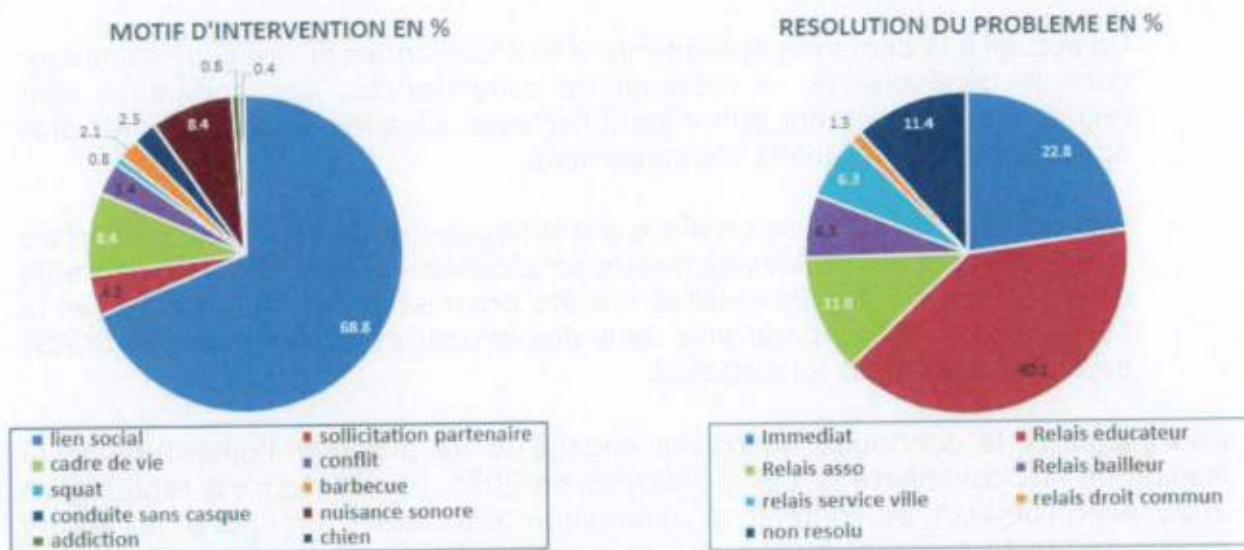
2.16.1. Accompagnement et médiation sociale

L'année 2025 confirme la montée en puissance du travail de terrain mené par les médiateurs et les éducateurs de rue. Près de 800 médiations ont été enregistrées, permettant d'identifier une cinquantaine de jeunes en difficulté et de les orienter vers des dispositifs adaptés.

L'accompagnement individuel s'est poursuivi avec 150 jeunes suivis, dont 60 ont accédé à un emploi, 20 à une formation, et 40 ont été rescolarisés ou maintenus dans le système éducatif.

Le Programme Régional d'Insertion des Jeunes (PRIJ) concerne environ 120 bénéficiaires, avec un taux de sorties positives de 70 %, soulignant l'efficacité du partenariat entre la Ville et les acteurs de l'emploi local.

Bilan de la médiation depuis la mise en service des 3 médiateurs sociaux en juin 2024 :



En 2026, l'extension du travail de rue en soirée et de nuit permettra de toucher les publics les plus éloignés des dispositifs institutionnels. L'objectif est de renforcer les parcours d'accompagnement individualisés.

2.16.2. Activités socioéducatives et jeunesse

Le développement des actions à destination de la jeunesse reste un axe fort de la politique de la ville. En 2025, ce sont près de 40 jeunes qui prennent part à des ateliers théâtre et 60 qui participent à des activités socioéducatives pendant les vacances scolaires via le dispositif ACTIVAC.

2.16.3. Renforcement de la Cité éducative en vue de la labellisation en 2026

Le déploiement opérationnel de la Cité éducative s'inscrit dans une logique de suivi à long terme des cohortes d'enfants et de jeunes. Ce projet vise à assurer une prise en charge cohérente et coordonnée des publics, en lien avec les établissements scolaires et les acteurs sociaux, pour favoriser la réussite éducative et l'inclusion dans la perspective de l'obtention du label en 2026.

Le travail effectué en vue d'obtenir la labellisation de la Cité éducative, à déployer sur la tranche d'âge 3-25 ans, marque une évolution majeure. Avec pour objectif de suivre les parcours éducatifs de façon globale et en cohorte, en parallèle du Programme de Réussite Éducative (PRE), qui maintient le suivi individualisé des 3-16 ans, ce dispositif s'articule au sein des établissements du territoire élargi : Collège Anne Frank, groupes scolaires Anatole France, Noyer Doré, Pajeaud et la maternelle Val de Bièvre. Le fonds d'amorçage obtenu fin 2024 en prévision d'une labellisation à venir a permis le déploiement d'actions conformes aux axes stratégiques que sont : conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles pour structurer les actions locales mises en œuvre dans le cadre du label.

La ville espère obtenir le label « cité éducative » en 2026 et va candidater dans cette perspective.

2.16.4. Centre culturel Ousmane Sy (CCOSY)

Renouvellement du Projet Social du CCOSY (2025-2029)

Le CCOSY engage un nouveau cycle de projet social sur cinq ans, axé sur :

- L'accès aux droits et l'autonomie des habitants,
- Le développement du pouvoir d'agir,
- La culture comme levier de lien social,
- Le soutien aux familles,
- La structuration d'une offre spécifique à la jeunesse.

Le Centre Culturel Ousmane Sy, poursuit son rôle d'acteur pivot de la vie sociale, éducative et culturelle du quartier. Le CCOSY a renforcé ses partenariats, diversifié ses activités et confirmé sa vocation de lieu de proximité, d'écoute et de lien social avec sa quinzaine d'actions déjà enregistrées pour 2025.

Le bilan 2025 témoigne d'une mobilisation forte et d'une complémentarité d'actions entre services municipaux, associations et habitants. En 2026, le

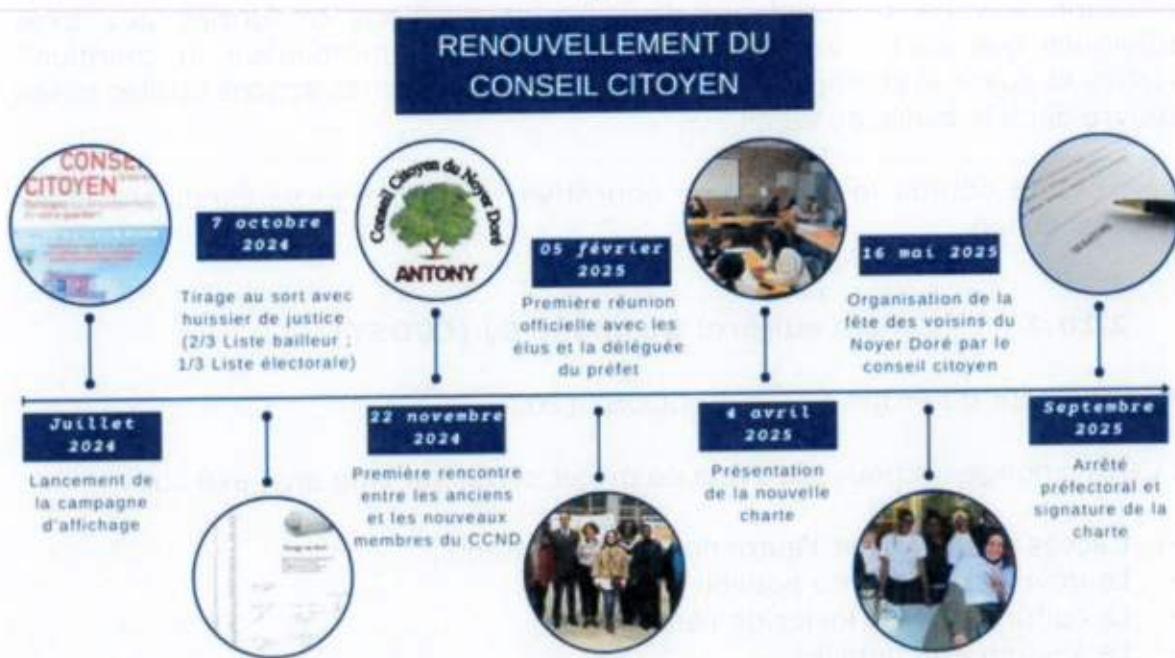
nouveau projet social du CCOSY (2025-2029) permettra de consolider cette dynamique autour d'une offre jeunesse renforcée, d'un accompagnement familial structuré et d'une action culturelle fédératrice.

2.16.5. Événements et cohésion sociale

L'édition 2025 de l'Été Doré a confirmé le dynamisme insufflé sur le quartier. Sur 25 jours d'activités, 11 associations locales et 5 partenaires externes ont collaboré pour accueillir environ 100 participants par jour, dont 85 % issus du quartier. Les événements phares ont réuni près de 400 personnes, illustrant la vitalité du tissu associatif et la pertinence de l'action municipale en faveur de la mixité sociale et intergénérationnelle.

2.16.6. Renouvellement du Conseil Citoyen du Noyer Doré (CCND)

L'année 2024-2025 a été marquée par une étape essentielle pour la démocratie participative locale : le renouvellement du Conseil Citoyen du Noyer Doré (CCND). Ce processus, conduit dans le respect du cadre réglementaire, a visé à redonner une impulsion à cet organe consultatif qui joue un rôle central dans l'expression et la représentation des habitants du quartier prioritaire.



Ce processus de renouvellement a constitué une réussite tant sur le plan méthodologique (transparence, concertation, parité des listes) que sur le plan humain (mobilisation des habitants et relais associatifs). Le Conseil Citoyen du Noyer Doré apparaît désormais comme un acteur essentiel du dialogue local, partenaire du Contrat d'Engagements Quartiers 2030 (CEQ30), et un levier de cohésion sociale durable.

L'année 2026 devra permettre de consolider cette dynamique en accompagnant la montée en compétence des membres, en développant les projets participatifs et en favorisant une meilleure articulation avec les politiques publiques locales.

2.17. LA SANTE

Vers un renforcement durable de l'accès aux soins

La Ville d'Antony a pleinement intégré, depuis quelques années, les difficultés d'accès aux soins rencontrées par ses habitants et agit de manière volontariste afin de réduire significativement le nombre de patients sans médecin traitant.

La municipalité s'est ainsi engagée dans une politique de santé locale structurée, articulée autour de trois priorités :

- améliorer l'accès aux soins de premier recours,
- favoriser la coordination des professionnels autour du patient,
- et soutenir l'installation durable de nouveaux praticiens.

Elle a, d'abord, ouvert la Maison Médicale de l'Abbaye, en juillet 2023. Avec 5 praticiens généralistes, cette nouvelle structure, assure une amplitude d'ouverture de 7 jours sur 7 permettant de garantir une prise en charge continue et de proximité des habitants.

La Maison de Santé du Noyer Doré qui remplace l'ancien centre de santé de la Croix Rouge, va compenser un manque certain pour le quartier, qui dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau « zonage médecins » par l'ARS (2025-2028), passera en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP ; avec inclusions des QPV) ; ce qui signifie des aides plus importantes à l'installation médicale et l'offre de soins.

La structure retenue est celle de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) qui regroupera à terme, des médecins généralistes et à termes, des spécialistes, des dentistes et une infirmière en pratique avancée (IPA) qui arrivera dès 2026. L'arrivée de nouveaux médecins généralistes lui permettra d'obtenir la labellisation officielle en MSP pour 2026.

La Ville d'Antony poursuivra en 2026 son engagement en faveur d'un meilleur accès aux soins, avec la création d'une nouvelle MSP sur le quartier « Jean Zay ». Devant les difficultés rencontrées par les investisseurs de locaux professionnels pour attirer des médecins, la ville interviendra pour favoriser l'arrivée de praticiens généralistes et spécialistes.

Il s'agit pour la ville de réduire durablement le nombre de patients sans médecin traitant, de garantir un égal accès aux soins pour tous, d'accompagner les professionnels dans leur installation et leur pratique, et de renforcer la coordination entre la ville, l'hôpital et le secteur médico-social.

Par ailleurs, la Ville continuera à conduire une politique de prévention, de sécurité sanitaire et de promotion de la santé, auprès :

- Des scolaires par 2 campagnes emblématiques, l'une en faveur de l'hygiène bucco-dentaire et l'autre en faveur des gestes qui sauvent (1 800 élèves),
- Du grand public, par une mobilisation active de la Ville aux campagnes Octobre rose, Mars bleu, Mois sans tabac, santé sexuelle et addictive des jeunes, ateliers santé-ville...,
- De populations cibles : campagnes de sécurité sanitaire, des luttes contre les conduites à risque ou de nuisibles, de surveillance de la qualité de l'air...

La santé mentale

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), réunissant les élus, les représentants de la psychiatrie, les usagers des services de santé mentale et leurs aidants, ainsi que tous les acteurs concernés, demeure aujourd'hui encore une force et une nécessité : une force, car la ville d'Antony dispose depuis 2015 d'un CLSM actif et une nécessité, car selon les précisions des spécialistes, une personne sur cinq sera concernée au cours de sa vie par un trouble psychique.

Dans son rôle primordial de coordination, le CLSM poursuit la mise en œuvre d'actions concrètes guidées par une même ligne de conduite : la déstigmatisation de la santé mentale.

A ce titre, le CLSM fournit des formations aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) destinées aux élus, aux jeunes du CJC, aux agents territoriaux et aux associations.

L'objectif est ainsi de créer un réseau de secouristes sur la ville pouvant détecter et agir en proposant aux personnes en souffrance psychique une écoute active et bienveillante et un soutien adapté favorisant leur parcours de soins. A ce jour, la ville a formé 170 secouristes en santé mentale. Pour 2026, la ville prévoit de continuer ses actions de formation afin d'élargir encore le réseau de secouristes formés.

Cette dynamique citoyenne a été renforcée en 2025 grâce à une rencontre entre les secouristes et la psychiatrie de secteur (Erasme) qui a permis de resserrer les liens entre acteurs de terrain et professionnels de santé.

L'année 2025 a également été marquée par les actions consacrées à la santé mentale déclarée « grande cause nationale » et à cet égard, plusieurs temps forts ont été organisés sur la ville, dont un ciné débat autour du film « le voyage d'Anton », une exposition de créations artistiques de personnes malades psychiques, des portes ouvertes organisées par l'ESAT Jacques Monod, ainsi qu'une sélection documentaire réalisée par les médiathèques autour de la santé mentale. Ces initiatives ont permis de favoriser l'inclusion des personnes en souffrance psychique ; la semaine nationale d'information sur la santé mentale s'est tenue du 7 au 15 octobre 2025, organisée par la Ville, en partenariat avec les équipes de l'établissement Erasme, les futurs membres du GEM et la Ludothèque municipale.

Enfin, le CLSM continuera en 2026 à conduire la stratégie initiée en 2022 ; l'objectif reste le même, c'est-à-dire la mise en œuvre d'actions locales (l'accès aux soins et aux droits, la lutte contre l'exclusion sociale, la prévention et sensibilisation des jeunes scolaires, la stigmatisation...) permettant l'amélioration de la santé mentale des habitants concernés. Il s'agit d'assurer la promotion de la santé mentale, de monter un plan de prévention rigoureux d'accès et de continuité de soins.

2.18. LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES

L'année 2026 devrait voir l'installation de l'ensemble de la direction de la sécurité dans le nouveau poste de police, boulevard Brossolette.

Cet emménagement, très attendu par l'ensemble des agents, s'accompagnera d'un renforcement des effectifs.

Par ailleurs, les patrouilles de police municipale équestres, initiées avec la ville de Sceaux à l'été 2025, vont être poursuivies et si possible amplifiées.

De même, la police municipale, grâce à l'arrivée d'un nouvel effectif, intégrera désormais dans certaines de ses patrouilles et interventions, la présence d'un maître-chien qualifié.

Le programme de déploiement de la vidéoprotection sera, quant à lui, poursuivi, dans les divers quartiers, à la demande des habitants, à raison d'une centaine de nouvelles caméras par an.

Grâce à l'installation de la direction de la sécurité dans le nouveau poste de police, un effort particulier sera consacré à la réinstallation du centre de supervision urbain (CSU) et à son environnement opérationnel. A cette occasion, et conformément à la demande de l'Etat, la ville va faire évoluer la durée d'archivage numérique des images pour la faire passer de 14 jours à 30 jours.

Soucieuse de pouvoir se montrer très réactive en cas d'évènement grave, la ville va expérimenter une nouvelle technologie : les caméras nomades.

Ce type de matériel, qui ne requiert pas une liaison par fibre optique (liaison 4 G ou 5 G) et qui évite par conséquent des travaux de génie civil, présente l'avantage d'un déploiement rapide pour sécuriser l'espace public.

De même, la ville, déterminée à contribuer, autant que faire se peut, à l'efficacité des forces de sécurité publique, réalisera, dans le 1er trimestre 2026, l'interconnexion de son réseau de vidéoprotection avec celui de la préfecture de police de Paris (projet PVPPP).

L'ensemble des actions de prévention et de sécurisation réalisées par la police municipale auprès de la population scolaire et des seniors, seront poursuivies et renforcées.

Le dispositif « Voisins vigilants et solidaires », qui compte aujourd'hui 1466 abonnés antoniens et qui a permis la remontée de 171 signalements, en 2025, sera maintenu et la collaboration avec les « voisins référents » intensifiée.

2.19. LES RELATIONS INTERNATIONALES

2.19.1. Les jumelages

Antony poursuivra ses relations d'amitié avec ses villes jumelles. Il est prévu, pour le moment, en 2026 :

- **Reinickendorf :**

- ✓ Anniversaire des 60 ans de notre jumelage : organisation d'évènements franco-allemands,
- ✓ Invitation d'une délégation de professionnels antoniens du secteur de la jeunesse et de la santé, au sommet sur la solitude à Reinickendorf,
- ✓ Projet avec les conservatoires de musique,
- ✓ Invitation à Antony début mai (8 mai, 9 mai fête de l'Europe).

- **Collegno :**

- ✓ Anniversaire des 65 ans de notre jumelage : mobilisation des collèges et lycées (exemple : projet Palatine avec le cinéma et le lycée Descartes),
- ✓ Projet d'une exposition d'artistes de Collegno à la Maison de Arts d'Antony,
- ✓ Programmation d'un spectacle « Les Ritals » à Vasarely, avec Bruno Putzulu,
- ✓ Invitation à Antony d'une délégation de Collegno.

- **Lexington :**

- ✓ Invitation à Antony à l'occasion de la foire aux fromages et aux vins, suite à notre participation aux cérémonies du 250^{ème} anniversaire de la bataille de Lexington.

- **Olomouc :**

- ✓ Échanges entre sportifs lors des semi-marathons d'Antony et d'Olomouc.

- **Taroudant :**

- ✓ Projet de participation d'une délégation de Taroudant à la fête Natura Vélo fin mai 2026 (30-31 mai).

2.19.2. Le Conseil Antonien des Européens

Fêtera ses 5 ans avec des évènements :

- La semaine du cinéma européen,
- La journée des Européens le 9 mai (le CAE recevra l'Allemagne en invité d'honneur). Projet de fêter les 5 ans avec un évènement plus important : bal le soir au parc Bourdeau...,
- Conférences,
- Concours photo,
- Lectures dans les médiathèques,
- Présence au forum des associations,
- Nouveau projet : création d'un jardin Européen dans un parc de la ville (Raymond Sibille),

- Stand sur la foire aux fromages et aux vins.

2.20. LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET LA VILLE INTELLIGENTE

En 2025, a eu lieu la 5ème édition du budget participatif pour laquelle les habitants ont proposé 148 projets, pour une enveloppe d'un montant total de 600 000 euros, stable par rapport à la précédente édition. La phase de vote a lieu du 1er novembre au 10 décembre.

Poursuite du comité de suivi citoyen sur le projet du Parc Heller lancé fin 2024. Le comité se réunit 2 à 3 fois par an pour informer les associations de riverains et les citoyens volontaires de l'avancée du projet.

Le programme de co-construction du nouveau skate-park débuté en 2023 touche à sa fin avec le début des travaux en septembre 2025. Les travaux seront terminés en principe en janvier 2026.

2.21. LA TRANSITION NUMERIQUE DE LA VILLE

2.21.1. Transition numérique et développement durable

Intégration en 2025 de la stratégie numérique durable de la ville dans le rapport annuel sur le développement durable et la transition écologique, en conformité avec la loi REEN (réduction de l'empreinte environnementale du numérique). Une feuille de route déclinée sur 5 axes :

- Allonger la durée de vie du matériel informatique
- Développer une sobriété numérique par la commande publique (achat de matériels reconditionnés et/ou à indice de réparabilité élevé, externalisation des hébergements via des fournisseurs)
- Adopter des pratiques moins énergivores (mutualisation des matériels, réduction du parc, mise en veille ou extinction des matériels quand ils ne sont pas utilisés ...)
- Un cinquième axe correspondant à la sensibilisation des parties prenantes (élus, agents et habitants) au numérique.

2.21.2. Transition numérique innovante au service des administrés

- L'application mobile de la ville mise en ligne fin 2024 est totalement opérationnelle en 2025 et sera enrichie en fonction des besoins futurs
- Extension de l'offre de services du Portail Citoyens au bénéfice de différents services (Petite Enfance et Jeunesse, Ateliers Bourdeau notamment)
- Mise à disposition des citoyens d'une application ZZZAPP pour réduire la prolifération du moustique tigre
- Acquisition d'un outil dédié pour les objets trouvés prévue en 2026
- Parallèlement, la Ville d'Antony continue de s'investir dans des projets de collaboration tels que le Curious Lab' proposé par le Département des Hauts

de Seine et les événements du pôle Systematic. Elle a, par ailleurs, organisé en 2025 la 3ème édition « d'Antony Games Week », après le succès des deux dernières années. Cette politique volontariste a abouti à la participation, pour la première fois, au trophée de l'IoT sur la sollicitation du cabinet de conseil organisateur BearingPoint1-

2.21.3. Optimisation des ressources pour l'administration de la ville

- Déploiement en 2026 d'un nouveau Système d'Information Finances Achats Publics (SIFIAP) pour prendre en compte la conformité aux nouvelles exigences réglementaires ainsi qu'aux besoins de plus en plus prégnants de pilotage des données budgétaires et de stratégie d'achat public.
- Maintien des expérimentations en matière d'intelligence artificielle (restitution de réunions, aide rédactionnelle...) avec notamment, la participation active de la ville aux projets mutualisés de la Métropole du Grand Paris et de VSGP.
- Ouverture du service des demandes d'interventions auprès des services techniques via l'outil AS-Tech disponible sur l'Intranet.

2.21.4. Renforcement de la sécurité numérique

- Durcissement de la sécurité de notre système d'information grâce au changement de l'outil de centre opérationnel de sécurité (Soc) en 2025 avec poursuite du déploiement des services en 2026.
- Finalisation fin 2025, du plan de reprise d'activité informatique (PRA) notamment dans le cadre du volet informatique du plan communal de sauvegarde.
- Poursuite de la mise à jour du parc avec le passage en Windows 11



EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 Novembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 14 Novembre 2025 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIESINGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme BERTHIER, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme EL MEZOUED, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. MAUGER, M. COURDESESSES, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, M. BESSENAY, Mme RAMBAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme LEON	à M. REYNIER	Mme LEMMET	à M. FOYER
Mme AUBERT	à M. PASSERON	M. MONGARDIEN	à M. BESSENAY
Mme GODEFROY	à Mme GALLI	M. HOBEIKA	à M. CHARRIEAU

Conseillers absents : M. PARISIS, Mme SALL.

M. FOYER est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

47 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE



OBJET : DEBAT CONCERNANT LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2026

Le CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article précité, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédent l'examen de celui-ci ;

VU la loi NOTRe du 7 août 2015, visant notamment à renforcer la transparence budgétaire ;

VU la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, contenant des dispositions nouvelles concernant la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE.- Prend acte de la tenue du débat concernant les orientations générales du budget 2026, prévu par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suivent les signatures



Pour extrait conforme
Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be the signature of the Mayor of Antony.